



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 27 AOUT 1881.

QUEBEC, SATURDAY, 27th AUGUST, 1881.

Proclamation.

Proclamation.

Canada, Province of Québec. } THÉODORE ROBITAILLE. [L. S.]

Canada, Province of Québec. } THEODORE ROBITAILLE. [L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIX-HUITIÈME jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et à chacun de vous—SALUT :

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the EIGHTEENTH day of the month of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and eighty one, to have been commenced and held, and to every of you—

GREETING :

PROCLAMATION.

A PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le dix-huitième jour du mois d'août mil huit cent quatre-vingt-un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called to the eighteenth day of the month of August, one thousand eight hundred and eighty one, at which time, at Our city of Quebec, you were held and constrained to appear.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons

Now Know YE, that for divers causes and consideration, and taking into consideration the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have

eru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en notre cité de Québec, MERCREDI, le DOUZIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THEODORE ROBILAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce TROISIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
2701 Québec.

Avis du Gouvernement.



PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Section des Bois et Forêts.

Québec, 6 août 1881.

Avis est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36, Vict. chap. 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, aux nouveaux édifices provinciaux, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, SAMEDI, le DOUZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE A. M., aux conditions insérées plus bas, savoir :

Agence de l'Ottawa Supérieur.

Rivière Gatineau Limite No. 551.....	50 milles carrés.
Rivière Gatineau Limite No. 552.....	14 " "

Agence de l'Ottawa Inférieur.

Limite Rivière Rouge K.....	24 milles carrés.
Augmentation de Grenville, No. 2.....	9½ " "
Canton Buckingham, No. 1.....	2 " "
Rivière Rouge Limite, J.....	26 " "

Agence de la Chaudière.

Limite Adstock, No. 2.....	21½ milles carrés.
" Forsyth, No. 2.....	11½ " "

thought fit, by and with the advice of Our Executive Council of the Province of Quebec, to relieve you, and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you that on WEDNESDAY, the TWELFTH day of the month of OCTOBER next, you meet Us, in Our Legislature of the said Province, at Our city of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable THEODORE ROBILAILLE, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this THIRD day of AUGUST, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty one, and in the Forty fifth year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
2702 Québec.

Government Notices.



PROVINCE OF QUEBEC.

DEPARTMENT OF CROWN LANDS.

Woods and Forests.

Quebec, 6th August, 1881.

Notice is hereby given that conformably to the clauses of the act 36 Vict., cap. 9, the following timber limits will be offered for sale at public auction, in the sales room of the Provincial Buildings, in this city, on SATURDAY, the TWELFTH day of OCTOBER next, at HALF PAST TEN o'clock A. M., subject to the conditions mentioned below, namely :

Upper Ottawa Agency.

River Gatineau, limit No. 551....	50 square miles.
" " " " 552....	14 " "

Lower Ottawa Agency.

Limit River Rouge K.....	24 square miles.
Augmentation of Grenville, limit No. 2.....	9½ " "
Township of Buckingham, limit No. 1.....	2 " "
River Rouge, limit J.....	26 " "

Chaudière Agency.

Township Adstock, limit No. 2.	21½ square miles
" Forsyth, " " 2.	11½ " "

Agence de Montmagny.

Limite canton Garneau, No. 2.	8 milles carrés.
" " Fournier, No. 2.	3½ "
" Rivière Noire, No. 1....	36 "
" " " No. 2....	40 "
" " " A. F. G.	30 "
" " " H.....	8 "
" " " No. 58.	13½ "
" Rivière St. Jean, No. 67.	20 "
" " " No. 69.	20 "
" " " No. 70.	11 "
" " " No. 71.	12 "

Agence de Grandville.

Limite canton Painchaud, No. 2. 11 milles carrés.

Agence de Rimouski.

Limite canton Cabot, No. 1.....	16 milles carrés.
Limite canton Cherbourg Ouest.	27 "
" " " Est....	45 "
" " McNider Sud.	40 "
" " " Nord.	36 "

Agence de Bonaventure.

Limite arrière Cascapedia, No. 1 Nord.....	35 milles carrés.
Limite arrière Cascapedia, No. 1 Sud.....	35 "
Limite Ruisseau Indian House.	8 "
" " Red Pine Est....	5 "
" " Chamberlain....	7 "
Limite Branche Est Riv. Patapédia, No. 1.....	22 "
Limite Branche Ouest Riv. Patapédia, No. 1 Ouest.....	26 "
Limite Branche Ouest Riv. Patapédia, No. 1 Est.....	20½ milles carrés.
Limite Assemetquagan, No. 1 Est.....	12 "
Limite Assemetquagan, No. 1 Ouest.....	12 "
Limite Ruisseau Harrison.....	8½ "
Limite Petite Rivière, Branche Est.....	10 "
Limite Ruisseau Clark.....	15 "

Agence du Lac Saint-Jean.

Limite Rivière à Mars, No. 11½.	7½ "
" " Valin, No. 65....	9 "
" " " No. 66....	12 "
" Canton Simard.....	5½ "
" " Tremblay.....	2 "
" " Laterrière A.....	9 "

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les coupes de bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente aux mises à prix suivantes, par mille carré, savoir :

Agence de l'Ottawa Supérieur, \$50.
 Agence de l'Ottawa Inférieur, de \$50 à \$100.
 Agences du Lac Saint-Jean et de Bonaventure, de \$8 à \$15.

Agences de la Chaudière, Montmagny, Grandville et de Rimouski, de \$8 à \$25, et elles seront adjudgées aux plus hauts enchérisseurs.

Le prix d'achat et la rente foncière de la première année (de deux piastres par mille carré) devront être payés, dans tous les cas, avant l'adjudication finale, autrement la vente sera nulle et non avenue.

Les limites une fois adjudgées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne, maintenant en force ou qui pourront le devenir plus tard.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus dé-

Montmagny Agency.

Township Garneau, limit No. 2.	8 square miles
" Fournier, " " 2.	3½ " "
Black River, limit No. 1.....	36 " "
" " " 2.....	40 " "
" " " A. F. G.....	30 " "
" " " H.....	8 " "
" " " 58.....	13½ " "
St. John's River, limit No. 67...	20 " "
" " " 69...	20 " "
" " " 70...	11 " "
" " " 71...	12 " "

Grandville Agency.

Township Painchaud, limit No. 2 11 square miles.

Rimouski Agency.

Limit Township Cherbourg West	27 square miles.
" " " East	45 " "
" Cabot No. 1.....	16 " "
" McNider South.	40 " "
" " North.	36 " "

Bonaventure Agency.

River Cascapedia, limit No. 1, North.....	35 square miles.
River Cascapedia, limit No. 1, South.....	35 " "
Limit Indian House Brook.....	8 " "
" Red Pine Mountain Brook East.....	5 " "
Limit Chamberlain Brook.....	7 " "
River Patapédia, limit East branch No. 1.....	22 " "
River Patapédia, limit West branch No. 1, West.....	26 " "
River Patapédia, limit West branch No. 1, East.....	20½ square miles.
River Assemetquagan, limit No. 1, East.....	12 " "
River Assemetquagan, limit No. 1, West.....	12 " "
Limit Harrison's Brook.....	8½ " "
Limit Petite Rivière, East Branch.	10 " "
Limit Clark's Brook.....	15 " "

Lake St. John's Agency.

River à Mars, limit No. 11½.....	7½ " "
" Valin, limit No. 65.....	9 " "
" " " No. 66.....	12 " "
Limit township Simard.....	5½ " "
" " Tremblay.....	2 " "
" " Laterrière A.....	9 " "

CONDITIONS OF SALE.

The above timber limits at their estimated area, more or less, to be offered at the following upset prices, per square mile, namely :

Upper Ottawa Agency, \$50.
 Lower Ottawa Agency, from \$50 to \$100.
 Montmagny, Grandville, Chaudière and Rimouski agencies, from \$8 to \$25.
 Lake St. John and Bonaventure agencies from \$8 to \$15.

The timber limits to be adjudged to the party bidding the highest amount of bonus.

The bonus and first year's ground rent of two dollars per square mile, to be paid in each case before adjudication, or the sale will be void.

These timber locations to be subject to the provisions of all timber regulations now in force, or which may be hereafter made.

Plans of these timber limits will be open for

signés, sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.

E. E. TACHÉ,
Asst.-Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet par Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis. 2673 4

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion et délimitation de municipalités scolaires, en vertu de la 5e sec., 41 Vict. ch. 6.

Annexer à la paroisse de Paspébiac, pour fins scolaires, toute cette partie d'icelle paroisse qui se trouve dans le township de Hope et fait partie de la dite paroisse de Paspébiac pour fins religieuses. 2799 2

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

51e RÈGLE.—Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le ré-arpenage d'aucun township, ligne ou concession; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur—exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication de (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

52e RÈGLE.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'el-

inspection, in the Department of Crown Lands, in this city, and at the offices of the local agents, up to the day of sale.

E. E. TACHÉ,
Asst. Commissioner of Crown Lands.

N. B.—According to law, no newspapers others than those named by Order in Council, are authorized to publish this notice. 2674

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application to annex and fix boundaries of school municipalities, under 5th sec. 41st Vict., ch. 6.

To annex to the parish Paspébiac, for school purposes, all that part of the said parish which is found in the township of Hope and forms part of the said parish of Paspébiac for religious purposes. 2800

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

51st RULE.—All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one news-paper in the english, and in one news paper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

52nd RULE.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend

les se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

2303

L. DELORME,
Greffier A. L.

Avis Divers.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Mathilda Laberge, des cité et district de
Montréal, épouse de Auguste St. Jean, commerçant,
du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.
Auguste St. Jean, commerçant, du même lieu,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le dix-huitième jour d'août courant.

Z. RENAUD,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 18 août 1881. 2831

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Marie Anne V. Desroches, de la cité et du
district de Montréal, épouse de Alfred Bourgeault,
barbier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.
Alfred Bourgeault, barbier, du même lieu,
Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été ce jour intentée.

ETHIER & PELLETIER,
Procureurs de la Demanderesse.
Montréal, 9 août 1881. 2781 2

Avis est par le présent donné que James Kempt Gilman, de Saint-Léon, propriétaire d'immeubles, Robert Newton Hall, de Sherbrooke, avocat, James Trail Shearer, de Montréal, marchand de bois, et Thomas Winslow Wyman, de Stanstead, marchand, tous de la province de Québec, et Earl Johnson, de Boston, Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, marchand, s'adresseront au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, pour obtenir une charte, les constituant, eux et toutes autres personnes qui pourront devenir associées avec eux, en corps politique et incorporé sous le nom de "The Saint Léon Springs Company," dans le but d'acquérir, développer et exploiter la propriété de Source Minérale, connue sous ce nom, en la paroisse de Saint-Léon, en le comté de Maskinongé, en cette province, lequel lieu sera la principale place d'affaires de la dite compagnie.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de cinquante mille piastres, divisées en cinq cents actions de cent piastres chacune.

Les dits requérants seront les premiers directeurs de la dite compagnie, dont la majorité est sujets anglais.

HALL, WHITE & PANNETON,
Procureurs des Requérants.
Sherbrooke, 9 août 1881. 2729 3

Avis public est par le présent donné que, sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec, par les personnes ci-après mentionnées, pour obtenir des lettres-patentes, sous le grand sceau, leur accordant une charte les constituant

to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

2304

L. DELORME,
Clerk L. A.

Miscellaneous Notices.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Mathilda Laberge, of the city and district
of Montreal, wife of Auguste St. Jean, trader, of
the same place, duly authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

vs.
Auguste St. Jean, trader, of the same place,
Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause on the eighteenth day of August instant.

Z. RENAUD,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 18th August, 1881. 2832

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Marie Anne V. Desroches, of the city and
district of Montreal, wife of Alfred Bourgeault,
barber, of the same place, duly authorized to
appear in judicial proceedings, Plaintiff ;

vs.
Alfred Bourgeault, barber, of the same place,
Defendant.

An action for separation from bed and board has this day been instituted.

ETHIER & PELLETIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 9th August, 1881. 2782

Notice is hereby given that James Kempt Gilman, of Saint Leon, real estate proprietor, Robert Newton Hall, of Sherbrooke, advocate, James Trail Shearer, of Montreal, lumber dealer, and Thomas Winslow Wyman, of Stanstead, merchant, all of the province of Quebec, and Earl Johnson, of Boston, Massachusetts, one of the United States of America, merchant, will apply to the Lieutenant Governor of the province of Quebec, in Council, for a charter, constituting them, and such other persons as may be hereafter associated with them, a body corporate and politic under the name of "The Saint Leon Springs Company," for the object of acquiring, developing and managing the Mineral Spring property, known under that name, in the parish of Saint Leon, in the county of Maskinongé, in this province, which will be the principal place of business of said company.

The amount of the capital stock of said company will be fifty thousand dollars, divided into five hundred shares of one hundred dollars each.

The said applicants are to be the first directors of said company, and a majority of them are British subjects.

HALL, WHITE & PANNETON,
Attorneys for applicants.
Sherbrooke, August 9th, 1881. 2730

Public notice is hereby given, that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, in council, by the persons hereinafter mentioned, for letters patent under the great seal granting them a charter constituting them and such others

et autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée en corps politique incorporé.

1. Le nom proposé de la compagnie sera "chemin de fer de Saint-Eustache."

2. L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de construire une ligne de chemin de fer d'un point quelconque sur le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa & Occidental, en la paroisse de Sainte-Thérèse, dans le comté de Terrebonne, en la province de Québec, à un point quelconque en la paroisse de Saint-Joseph, dans le comté des Deux-Montagnes, en passant par le village de Saint-Eustache, pour exploiter, vendre ou louer le dit chemin de fer et pour transiger toutes affaires y ayant rapport.

3. La place où les opérations de la compagnie se feront, sera en la dite paroisse de Saint-Eustache, en le dit comté des Deux-Montagnes, en la dite province.

4. Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de quatre-vingt mille piastres (\$80,000.00).

5. Le nombre d'actions sera de huit cents, et le montant de chaque action sera de cent piastres (\$100.00).

6. Les noms, résidences et professions des requérants sont comme suit: Jean-Baptiste Renaud, écuyer, négociant, de la cité de Montréal; Edouard Campbell Wurtell, de la ville de Lévis; Charles Auguste Maximilien Globensky, écuyer, Charles L. Champagne, écuyer, membre de l'Assemblée Législative de la province de Québec, et Daniel Adolphe Plessis Bélair, écuyer, marchand, ces trois derniers de la paroisse de Saint-Eustache; tous sujets de Sa Majesté par naissance, et seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

CHS. L. CHAMPAGNE,
Procureur des requérants.

Saint-Eustache, 18 juillet 1881. 2573 5

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Bedford, } No. 2734.
Dame Hélène Fontaine *alias* Bienvenue, de la ville de Farnham, dans le dit district de Bedford, épouse de Joseph Sabourin *alias* Choignière, bourgeois, du même lieu, et dûment autorisé à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Joseph Sabourin *alias* Choignière, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-un.

M. MAILHOT,

Avocat de la Demanderesse.
Sweetsburgh, 15 juillet 1881. 2759 2

who may become shareholders in the company thereby created a body corporate and politic.

1. The proposed corporate name of the company is the "Chemin de Fer de Saint-Eustache."

2. The object for which its incorporation is sought, is to construct a branch line of railway from some point on the Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway, in the parish of Sainte Thérèse, in the county of Terrebonne, in the province of Quebec, to some point in the parish of Saint Joseph, in the county of Two-Mountains, the said line passing through the village of Saint Eustache, to operate, sell or lease the said railway, and to transact all business incidental thereto.

3. The place within said province where the operations of said company are to be carried on, is the said parish of Saint Eustache, in the said county of Two-Mountains, in the said province.

4. The amount of the capital stock of the said company is to be \$80,000 eighty thousand dollars.

5. The number of shares is to be (800) eight hundred, of one hundred dollars (\$100) each.

6. The names in full and the address and calling of each of the applicants are: Jean Baptiste Renaud, esquire, merchant, of the city of Montreal; Edouard Campbell Wurtell, of the town of Lévis; Charles Auguste Maximilien Globensky, esquire, Charles L. Champagne, esquire, of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, and Daniel Adolphe Plessis Bélair, esquire, merchant, the last three of the parish of Saint Eustache; all subjects of Her Majesty by birth, and who are to be the first directors of said company.

CHS. L. CHAMPAGNE,
Solicitor for Applicants.

Saint Eustache, 18th July, 1881. 2574

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Bedford, } No. 2734.
Dame Helène Fontaine *alias* Bienvenue, of the town of Farnham, in the said district of Bedford, wife of Joseph Sabourin *alias* Choigniere, gentleman, of the same place, and duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

The said Joseph Sabourin *alias* Choigniere, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause on the fifteenth of July, one thousand eight hundred and eighty one.

M. MAILHOT,

Attorney for Plaintiff.
Sweetsburgh, 15th July, 1881. 2760

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Desève Frères et Oscar Desève, tant individuellement que comme membre de la raison sociale de Desève Frères, faillis.

Le vingt-huitième jour de septembre prochain, le soussigné tant individuellement que comme membre de la société de Desève Frères, s'adressera à un juge de la cour supérieure pour obtenir une décharge en vertu des dits actes.

OSCAR DESÈVE.

Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 24 août 1881. 2837

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Saint Francis. }

In the matter of Desève Brothers and Oscar Desève, as well individually as a member of the firm of Desève Brothers, Insolvents.

On the twenty eighth day of September next, the undersigned as well individually as a member of the firm of Desève Brothers, will apply to a judge of the superior court for a discharge under the said acts.

OSCAR DESÈVE.

Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 24th August, 1881. 2838

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, }
 District de Saint-François. }
 Dans l'affaire de Edouard Ovide Lespérance, }
 failli.

Le vingt-huitième jour de septembre prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EDOUARD OVIDE LESPÉRANCE.

Par ETHIER & PELLETIER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 25 août 1881. 2827

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
 District de Joliette. }
 Dans l'affaire de François-Xavier Lassalle, de Saint-Jean de Matha, failli.

Vendredi, le trentième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS-XAVIER LASSALLE.

Par ANDRE CHERRIER,
 Son procureur *ad litem*.

Joliette, 20 août 1881. 2821

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Joliette. }
 Dans l'affaire de François Forest, de Joliette, }
 failli.

Vendredi, le trentième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS FOREST.

Par ANDRE CHERRIER,
 Son procureur *ad litem*.

Joliette, 20 août 1881. 2819

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
 District de Joliette. }
 Dans l'affaire de Louis Alfred Lavallée, de Joliette, }
 failli.

Vendredi, le trentième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

LOUIS ALFRED LAVALLÉE.

Par ANDRE CHERRIER,
 Son procureur *ad litem*.

Joliette, 20 août 1881. 2817

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de David A. Harper, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le vingt-huitième jour de septembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge ainsi effectuée.

DAVID A. HARPER.

Par W. S. WALKER,
 Son procureur *ad litem*.

2829

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
 Province of Quebec, }
 District of Saint Francis. }
 In the matter of Edouard Ovide Lesperance, an }
 Insolvent.

The twenty eighth day of September next, the said Insolvent will apply to the said court for his discharge in virtue of the said act.

EDOUARD OVIDE LESPERANCE.

By ETHIER & PELLETIER,
 His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 25th August, 1881. 2828

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Joliette. }
 In the matter of François Xavier Lassalle, of Saint }
 Jean de Matha, an Insolvent.

On Friday, the thirtieth day of September next, the undersigned will apply to the judge of the said court for his discharge under said acts.

FRANÇOIS XAVIER LAESALLE.

Per ANDRE CHERRIER,
 His attorney *ad litem*.

Joliette, 20th August, 1881. 2822

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec. } *Superior Court.*
 District of Joliette. }
 In the matter of François Forest, of Joliette, an }
 Insolvent.

On Friday, the thirtieth day of September next, the undersigned will apply to the judge of the said court for his discharge under said acts.

FRANÇOIS FOREST.

Per ANDRE CHERRIER,
 His attorney *ad litem*.

Joliette, 20th August, 1881. 2820

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Joliette. }
 In the matter of Louis Alfred Lavallée, of Joliette, }
 an Insolvent.

On Friday, the thirtieth day of September next, the undersigned will apply to the judge of the said court for his discharge under said acts.

LOUIS ALFRED LAVALLÉE.

Per ANDRE CHERRIER,
 His attorney *ad litem*.

Joliette, 20th August, 1881. 2818

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court*
 District of Montreal. }

In the matter of David A. Harper, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Wednesday, the twenty eighth day of September next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

DAVID A. HARPER.

By W. S. WALKER,
 His attorney *ad litem*.

2830

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Bélanger Frères, de Sherbrooke, faillis.

Une feuille de dividende a été préparée en cette affaire, ouverte aux objections jusqu'au troisième jour de septembre prochain, après laquelle date les dividendes seront payables au bureau du sousigné.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic.
Sherbrooke, 18 août 1881. 2835

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Mark Ellis, failli.
Samedi, le vingt-quatrième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à l'un des juges de la cour supérieure pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

MARK ELLIS,
Par MERRY & MELVENA.
Ses procureurs *ad litem*.
Sherbrooke, 16 août 1881. 2751 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Samuel Morgan, failli.
Samedi, le vingt-quatrième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à l'un des juges de la cour supérieure pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

SAMUEL MORGAN.
Par MERRY & MELVENA,
Ses procureurs *ad litem*.
Sherbrooke, 16 août 1881. 2753 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Philip C. Lowell, failli.
Lundi, le vingt-sixième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à un juge de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

PHILIP C. LOWELL.
Par D. W. R. HODGE,
Son procureur *ad litem*.
Sherbrooke, P. Q., 16 août 1881. 2789 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Patrick H. Kilmartin, failli.
Lundi, le vingt-sixième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à un juge de la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

PATRICK H. KILMARTIN.
Par D. W. R. HODGE,
Son procureur *ad litem*.
Sherbrooke, P. Q., 16 août 1881. 2793 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

In re: Alfred Napoléon Belisle, failli.
Le vingt-quatrième jour de septembre prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PAGNUELO & ST. JEAN,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 15 août 1881. 2797 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Belanger Bros., of Sherbrooke, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objections until the third day of September now next, after which date dividends will be payable at the office of the undersigned.

J. A. ARCHAMBAULT,
Assignee.
Sherbrooke, 18th August, 1881. 2836

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Mark Ellis, an Insolvent.
The undersigned will apply to a judge of the superior court on Saturday, the twenty fourth day of September next, for his discharge under the said act.

MARK ELLIS,
Per MERRY & MELVENA,
His attorneys *ad litem*.
Sherbrooke, 16th August, 1881. 2752

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-François. }

In the matter of Samuel Morgan, an Insolvent.
The undersigned will apply to a judge of the superior court, on Saturday, the twenty fourth day of September next, for his discharge under said act.

SAMUEL MORGAN.
Per MERRY & MELVENA,
His attorneys *ad litem*.
Sherbrooke, 16th August, 1881. 2754

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Philip C. Lowell, an Insolvent.
On Monday, the twenty sixth day of September next, the undersigned will apply to a judge of said court for a discharge under said act.

PHILIP C. LOWELL.
Per D. W. R. HODGE,
His attorney *ad litem*.
Sherbrooke, P. Q., 16th August, 1881. 2790

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint-François. }

In the matter of Patrick H. Kilmartin, an Insolvent.
On Monday, the twenty sixth day of September next, the undersigned will apply to a judge of said court for a discharge under said acts.

PATRICK H. KILMARTIN.
Per D. W. R. HODGE,
His attorney *ad litem*.
Sherbrooke, P. Q., 16th August, 1881. 2794

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*

In re: Alfred Napoleon Belisle, an Insolvent.
On the twenty fourth day of September next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

PAGNUELO & ST. JEAN,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 15th August, 1881. 2793

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de James Maybury, failli.

Le quatrième jour d'octobre prochain, le soussigné failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JAMES MAYBURY,
Par CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 16 août 1881. 2743 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Charles D. Holmes, failli.

Le vingt-troisième jour d'octobre prochain, le soussigné failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES D. HOLMES.
Per CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 16 août 1881. 2741 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Iberville. }

Dans l'affaire de Thomas Roy, Fils, failli.

Le vingt-troisième jour du mois de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS ROY, FILS,
Per A. D. GIRARD,
Son procureur *ad litem.*
2795 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de William Johnston, failli.

Lundi, le vingt-sixième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à un juge de la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM JOHNSTON.
Par D. W. R. HODGE,
Son procureur *ad litem.*
Sherbrooke, P. Q., 16 août 1881. 2791 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*
Province de Québec, } *No. 14.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Félix St. Denis, failli.

Vendredi, le dixième jour de septembre prochain, le soussigné demandera sa quittance à la dite cour en vertu du dit acte.

FELIX ST. DENIS,
Par BELANGER & VANASSE,
Ses procureurs *ad litem.*
Sherbrooke, 8 août 1881. 2709 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Beauharnois. }

Dans l'affaire de George Hall, failli.

Le soussigné failli, le vingt-quatrième jour de septembre prochain, s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE HALL,
Par JUDAH & BRANCHAUD,
Ses procureurs *ad litem.*
Beauharnois, 5 août 1881. 2727 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of James Maybury, an Insolvent.

The undersigned insolvent will on the fourth day of October next, apply to the said court for his discharge under said act.

JAMES MAYBURY,
By CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
His attorneys *ad litem.*
Montreal, 16th August, 1881. 2744

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Charles D. Holmes, an Insolvent.

The undersigned insolvent will, on the fourth day of October next, apply to said court for his discharge under said act.

CHARLES D. HOLMES.
By CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
His attorneys *ad litem.*
Montreal, 16th August, 1881. 2742

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Iberville. }

In the matter of Thomas Roy, Fils, an Insolvent.

On the twenty third day of the month of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

THOMAS ROY, FILS.
Par A. D. GIRARD,
His attorney *ad litem.*
2796

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of William Johnston, an Insolvent.

On Monday, the twenty sixth day of September next, the undersigned will apply to a judge of said court for a discharge under said act.

WILLIAM JOHNSTON.
Per D. W. R. HODGE,
His attorney *ad litem.*
Sherbrooke, P. Q., 16th August, 1881. 2792

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, } *In the Superior Court.*
Province of Quebec, } *No. 14.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Félix St. Denis, an Insolvent.

On Friday, the tenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

FELIX ST. DENIS,
Per BELANGER & VANASSE,
His attorneys *ad litem.*
Sherbrooke, 8th August, 1881. 2710

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Beauharnois. }

In the matter of George Hall, an Insolvent.

The undersigned insolvent, will on the twenty fourth day of September next, apply to the said court for his discharge under said act.

GEORGE HALL,
Per JUDAH & BRANCHAUD,
His attorneys *ad litem.*
Beauharnois, 5th August, 1881. 2728

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Edward Schultze et Robert B. Reinhardt, tous deux de la cité de Montréal, ci-devant commerçants et associés faisant affaires comme tels en société, en la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Schultze, Reinhardt & Cie., faillis.

Avis est par le présent donné que, lundi, le douzième jour de septembre prochain, les soussignés s'adresseront à la Cour Supérieure, siégeant en la cité de Montréal, pour obtenir leur décharge en vertu de l'acte de faillite de 1875 et ses amendements.

EDWARD SCHULTZE et
 ROBERT B. REINHARDT.
 Par GREENSHIELDS & BUSTEED,
 2715 3 Leurs procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John L. Hunt, failli.
 Mercredi, le quatorzième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JOHN L. HUNT,
 Par MACMASTER,
 HUTCHINSON & KNAPP,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 1er août, 1881. 2737 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Julien Martineau, failli.
 Mercredi, le quatorzième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du susdit acte.

JULIEN MARTINEAU,
 Par JUDAH & BRANCHAUD,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 9 août 1881. 2725 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Lafrenière & Barolet, faillis.
 Le deuxième jour de septembre prochain, Joseph Barolet, l'un des faillis s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH BAROLET,
 Par ARCHAMBEAULT & ARCHAMBEAULT,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 26 juillet 1881. 2623 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Emilien Vannier, de la ville de Montréal, failli.

Le deuxième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

EMILIEN VANNIER,
 Montréal, 28 juillet 1881. 2557 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Stryde, de la ville de Montréal, failli.

Le deuxième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOHN STRYDE,
 Montréal, 28 juillet 1881. 2559 5

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Edward Schultze and Robert B. Reinhardt, both of the city of Montreal, heretofore traders and co-partners, carrying on business in the said city of Montreal, in co-partnership as such under the firm, name style of Schultze, Reinhardt & Co., Insolvents.

Notice is hereby given that on Monday, the twelfth day of September next, the undersigned will apply to the Superior Court, sitting in the city of Montreal, for their discharge under the insolvents act of 1875 and its amending acts.

EDWARD SCHULTZE and
 ROBERT B. REINHARDT.
 By GREENSHIELDS & BUSTEED.
 2716 Their attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of John L. Hunt, an Insolvent.
 On Wednesday, the fourteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOHN L. HUNT,
 By MACMASTER,
 HUTCHINSON & KNAPP,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 1st August, 1881. 2738

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Julien Martineau, an Insolvent.
 On Wednesday, the fourteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JULIEN MARTINEAU,
 Per JUDAH & BRANCHAUD,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 9th August, 1881. 2726

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Lafrenière & Barolet, Insolvents.
 On the second day of September next, Joseph Barolet, a member of the above insolvents firm will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH BAROLET,
 By ARCHAMBEAULT & ARCHAMBEAULT,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 26th July, 1881. 2624

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Emilien Vannier, of the city of Montreal, an Insolvent.

On the second day of September next, the undersigned will apply to said court for his discharge under said acts.

EMILIEN VANNIER,
 Montreal, 28th July, 1881. 2558

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of John Stryde, of the city of Montreal, an Insolvent.

On the second day of September next, the undersigned will apply to said court for his discharge under said acts.

JOHN STRYDE,
 Montreal, 28th July, 1881. 2560

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET DE 1875 ET
SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de Raphaël A. Biron, de la ci-devant
ville et maintenant cité de Sherbrooke, dans le
district de Saint-François, boulanger, failli.
Le dixième jour de septembre prochain, le sous-
signé demandera à la dite cour sa décharge en
vertu des dits actes et amendements.

RAPHAEL A. BIRON.

Par CABANA, CHICOYNE & CHARTIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Sherbrooke, 2 août 1881. 2625 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Bedford. }
Dans l'affaire de Louis Bachand, de Roxton Pond,
en le dit district, commerçant, failli.

Mercredi, le septième jour de septembre pro-
chain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour
obtenir une décharge en vertu du dit acte.

LOUIS BACHAND.

Par LYNCH, AMYRAULT & FAY,
Ses procureurs *ad litem*.
Sweetsburgh, 1er août 1881. 2637 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Thomas A. Evans, des cité et dis-
trict de Montréal, courtier et commerçant,
failli.

Le cinquième jour de septembre prochain, le
soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir
une décharge en vertu du dit acte et amendements.

THOMAS A. EVANS.

Par N. DRISCOLL,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 2 août 1881. 2639 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
No. 189.

Dans l'affaire de Dame Julia Moss *et al.*, faillis.

Dame Julia Moss et Joseph Sternberg, deux des
dits faillis feront application à cette cour le
cinquième jour de septembre prochain, pour leur
décharge sous le dit acte.

JULIA MOSS,
JOSEPH STERNBERG,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 26 juillet 1881. 2601 5

ACTES DE FAILLITE DE 1864 ET 1875 ET LEURS
AMENDEMENTS

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure*
District de Montréal. } *pour le Bas-Canada.*

Dans l'affaire de Hingston, Telfer & Cie., faillis.
Le cinquième jour de septembre prochain, le
soussigné, individuellement et comme membre de
la dite société de Hingston, Telfer & Cie., s'adres-
sera à la dite cour pour obtenir une décharge en
vertu des dits actes.

JAMES HINGSTON,
Par HENRY J. KAVANAGH,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 26 juillet 1881. 2583 5

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND OF 1875 AND
AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Raphaël A. Biron, of the hereto-
fore town and now city of Sherbrooke, in the
district of Saint Francis, baker, an Insolvent.
On the tenth day of September next, the under-
signed will apply to the said court for his dis-
charge under the said acts and amending acts.

RAPHAEL A. BIRON.

By CABANA, CHICOYNE & CHARTIER,
His attorneys *ad litem*.
Sherbrooke, 2nd August, 1881. 2626

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
MENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court*
District of Bedford. }

In the matter of Louis Bachand, of Roxton Pond,
in said district, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the seventh day of September
next, the undersigned will apply to the said court
for a discharge under the said act.

LOUIS BACHAND.

Per LYNCH, AMYRAULT & FAY.
His attorneys *ad litem*.
Sweetsburgh, 1st August, 1881, 2638

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Thomas A. Evans, of the city and
district of Montreal, broker and trader, an Insol-
vent.

On the fifth day of September next, the under-
signed will apply to the said court for a discharge
under the said act and amendments.

THOMAS A. EVANS,
By N. DRISCOLL,

His attorney *ad litem*.
Montreal, 2nd August, 1881. 2640

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
No. 189.

In the matter of Dame Julia Moss *et al.*, Insol-
vents.

Dame Julia Moss and Joseph Sternberg, two of
the above insolvents will apply to this court on
the fifth day of September next, for their dis-
charge under said act.

JULIA MOSS,
JOSEPH STERNBERG,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 26th July, 1881. 2602

INSOLVENT ACTS OF 1864 AND 1875 AND
AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court for*
District of Montreal. } *Lower Canada.*

In the matter of Hingston, Telfer & Co., Insolvents.

On the fifth day of September next, the under-
signed, individually and as a member of the said
firm of Hingston, Telfer and Co., will apply to the
said court for a discharge under the said acts.

JAMES HINGSTON,
Per HENRY J. KAVANAGH,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 26th July 1881. 2584

Province de Québec, } **EN FAILLITE.**
 District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de George T. Coe, faisant affaires
 sous la raison sociale de G. T. Coe & Cie., failli.

Le soussigné, failli en vertu de l'acte de faillite
 de 1875 et ses amendements s'adressera à la cour
 supérieure, à Montréal, mercredi, le quatorzième
 jour de septembre prochain, à onze heures de
 l'avant-midi, pour obtenir une décharge en vertu
 du dit acte.

GEORGE T. COO.
 Par JUDAH & BRANCHAUD,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 9 août 1881. 2723 3

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
 MENTS.**

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 624.
 Dans l'affaire de Jean-Baptiste L. Rolland, des
 cité et district de Montréal, commerçant, failli.
 Le dix-septième jour de septembre prochain, A. D.
 1881, le soussigné s'adressera à la dite cour pour
 obtenir une décharge en vertu du dit acte et amen-
 dements.

J. B. L. ROLLAND,
 Failli.
 Montréal, 3 août 1881. 2689 4

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
 DEMENTS.**

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Saint-François. }
 Dans l'affaire de Charles H. Barrette, commerçant,
 de Danville, district de Saint-François, failli.
 Le dix-septième jour de septembre prochain, le soussigné s'adres-
 sera à cette cour pour l'obtention de sa décharge
 en vertu du dit acte et de ses amendements.

CHARLES H. BARRETTE.
 Par ses procureurs *ad litem*,
 MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
 Sherbrooke, 1er août 1881. 2685 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Macduff Simpson, commerçant,
 de Montréal, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette
 cour le septième jour de septembre prochain,
 pour sa décharge sous le dit acte.

MACDUFF SIMPSON.
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 28 juillet 1881. 2619 5

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
 DEMENTS.**

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Utric Boudreau, boucher, de
 Montréal, failli.

Mercredi, le septième jour de septembre pro-
 chain, le dit failli fera application pour sa décharge
 en cette cour.

ULRIC BOUDREAU,
 Par ETHIER & PELLETIER,
 Ses Procureurs.

Montréal, 1er août 1881. 2671 4

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
 DEMENTS.**

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Noël Jubinville, sellier et com-
 merçant, de la paroisse de Vaudreuil, failli.

Mercredi, le vingt-unième jour de septembre
 prochain, le soussigné demandera à la dite cour
 sa décharge en vertu du dit acte.

NOEL JUBINVILLE.
 Par ARCHAMBAULT & DAVID,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 13 août 1881. 2801 2

Province of Quebec, } **IN INSOLVENCY.**
 District of Montreal. } *In the Superior Court.*
 In the matter of George T. Coe, carrying on busi-
 ness under the firm of G. T. Coe & Co., an Insol-
 vent.

The undersigned, an insolvent under the insol-
 vent act of 1875 and its amendments will apply to
 the superior court, at Montreal, on Wednesday,
 the fourteenth day of September next, at eleven
 of the clock of the forenoon, for a discharge under
 the said act.

GEORGE T. COO.
 By JUDAH & BRANCHAUD,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 9th August, 1881. 2724

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
 ACTS.**

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 624.
 In the matter of Jean Baptiste L. Rolland, of the city
 and district of Montreal, trader, an Insolvent.
 On the ninth day of September next, A. D. 1881,
 the undersigned will apply to the said court for
 his discharge under the said act and amending
 acts.

J. B. L. ROLLAND,
 Insolvent.
 Montreal, 3rd August, 1881. 2690

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
 ACTS.**

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Saint Francis. }
 In the matter of Charles H. Barrette, trader, of
 Danville, district of Saint Francis, an Insolvent.
 On the tenth day of September next, the under-
 signed will apply to this court for his discharge
 under the said act and amendments.

CHARLES H. BARRETTE.
 By his attorneys *ad litem*,
 MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.
 Sherbrooke, 1st August, 1881. 2686

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Macduff Simpson, of Montreal,
 trader, an Insolvent.

The above named insolvent will apply to this
 court on the seventh day of September next, for
 his discharge under said act.

MACDUFF SIMPSON.
 By T. & C. C. DE LORIMIER,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th July, 1881. 2620

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
 ACTS.**

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Utric Boudreau, butcher, of
 Montreal, an Insolvent.

On Wednesday, the seventh day of September
 next, the said insolvent will apply to the said
 court for a discharge.

ULRIC BOUDREAU.
 By ETHIER & PELLETIER,
 His Attorneys.

Montreal, 1st August, 1881. 2672

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEN-
 DEMENTS THERE'TO.**

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Noel Jubinville, saddler, of the
 parish of Vaudreuil, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty first day of Septem-
 ber next, the undersigned will apply to the said
 court for a discharge under the said act.

NOEL JUBINVILLE.
 Per ARCHAMBAULT & DAVID,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 13th August, 1881. 2802

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Wilson F. Mewhort, des cité et district de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Mercrèdi, le vingt et unième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

W. F. MEWHORT,
 Par LEO H. DAVIDSON,
 Son procureur *ad litem*.

Montréal, 18 août 1881. 2811 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de William Brown, de Pointe Fortune, en le district de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Mercrèdi, le vingt-unième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

WM. BROWN,
 Par LEO. H. DAVIDSON,
 Son procureur *ad litem*.

Montréal, 18 août 1881. 2809 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Jacques Perreault, épicier, de la cité et du district de Montréal, failli.

Le troisième jour d'octobre prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour l'obtention de sa décharge en vertu du dit acte et de ses amendements.

JACQUES PERREAULT.
 Par son procureur *ad litem*,
 HONORE MERCIER.

Montréal, 18 août 1881. 2805 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Bossange & Gardiner, de la cité de Montréal, commerçants, faillis.

Vendredi, le vingt-troisième jour de septembre prochain, Gustave Bossange, membre de la susdite société, s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte par son procureur.

F. D. MONK,
 Procureur *ad litem*.

2803 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Félix Cadotte, du village de Saint-Jean-Baptiste, en le district de Montréal, boulanger et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Wilson F. Mewhort, of the city and district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty first day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

W. F. MEWHORT,
 By LEO H. DAVIDSON,
 His attorney *ad litem*.

Montreal, 18th August, 1881. 2812

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of William Brown, of Point Fortune, in the district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty first day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WM. BROWN,
 By LEO. H. DAVIDSON,
 His attorney *ad litem*.

Montreal, 18th August, 1881. 2810

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Jacques Perreault, grocer, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

On the third day of October next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said acts and amendments.

JACQUES PERREAULT.
 By his attorney *ad litem*,
 HONORE MERCIER.

Montreal, 18th August, 1881. 2806

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Bossange & Gardiner, of the city of Montreal, traders, Insolvents.

On Friday, the twenty third day of September next, Gustave Bossange, a member of the above insolvents firm, will apply to the said court for a discharge under the said act through his attorney.

F. D. MONK,
 Attorney *ad litem*.

2804

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Felix Cadotte, of the village of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, baker and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Pimmovable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next

Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, de la contenance d'un arpent de largeur sur une demi arpent de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par Séraphin Labaie, d'un côté par le chemin de Sainte-Geneviève, et de l'autre côté par Nicholas Larin—avec deux maisons, dont l'une en pierre et l'autre en brique, à un étage et d'autres dépendances dessus construites; connu et désigné le dit emplacement comme lot numéro cinquante-huit (58), sur le plan et aux livres de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Laurent, MERCREDI, le VINGT-UNIÈME jour de SEPTEMBRE A. D. 1881, à ONZE heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais, risques et charges de Pierre Marcil, l'adjudicataire.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau : 66, rue Saint-Jacques.

Montréal, 24 août 1881.

[Première publication, 27 août 1881.]

2833

preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A lot situate and being in the parish of Saint Laurent, in the county of Jacques Cartier, containing one arpent in width by one half arpent in depth, english measure and more or less; bounded in front by the Queen's road, in rear by Seraphin Labaie, on one side by the Sainte Geneviève road, and on the other side by Nicholas Larin—with two houses, one of stone and one of brick, one storey high, and other dependencies; said lot known and designated as lot number fifty eight (58), on the official plan and book of reference of the parish of Saint Laurent, in the county of Jacques Cartier.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Laurent, WEDNESDAY, the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER A. D. 1881, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the *folle enchère*, costs, risks and charges of Pierre Marcil, the *adjudicataire*.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office : 66, Saint James street.

Montreal, 24th August, 1881.

[First published, 27th August, 1881.]

2834

Licitation.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Québec, en le district de Québec, le sixième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-un, dans une cause où Dame Elizabeth Jane Drum, épouse du révérend Robert Mitchell, clerc dans les Saints Ordres, de la cité de Québec, et le dit Révérend Robert Mitchell, assistant sa dite épouse, sont Demandeurs; et Henry Walmsley Welch, marchand, de la cité de Québec, en sa qualité de seul exécuteur testamentaire de feu William Drum, en son vivant, manufacturier, de la cité de Québec; Samuel Wilson Drum, manufacturier, Dame Caroline Drum, épouse de Thomas Hunter Grant, marchand, et le dit Thomas Hunter Grant, pour assister sa dite épouse; Thomas Hunter Grant, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu Isaac Drum, manufacturier, de la cité de Québec, et Dame Florence Venetia Sanderson, veuve de feu Isaac Drum, légataire universelle en usufruit du dit feu Isaac Drum; John Brown, marchand, en sa qualité de tuteur *ad hoc* dûment nommé à George William Alexander Mitchell, Ernest John Drum Mitchell et William Grant Mitchell, enfants mineurs issus du mariage de Dame Elizabeth Jane Drum et du Révérend Robert Mitchell; Frederick Oliver, gentilhomme, en sa qualité de tuteur *ad hoc* nommé à Charles Ward Grant, enfant mineur, issu du mariage du dit Thomas Hunter Grant et Dame Caroline Drum, et James Dinning, marchand, en sa qualité de tuteur *ad hoc* dûment nommé à Lorne William Drum, Esther Marianne Drum et Harcourt Chetwyed Drum, enfants mineurs issus du mariage du dit Samuel Wilson Drum et Dame Rachel Mathilda Ursdom Drum; et Charles Armstrong Scott, ingénieur de chemin de fer, en sa qualité de curateur nommé à la substitution créée par le testament de feu William Drum, toutes les dites parties demeurant en la cité de Québec, sont Défendeurs, ordonnant la vente par licitation des immeubles décrits comme suit :

Le lot numéro trois, de forme irrégulière; borné en front au nord partie par la rue Saint-Paul et partie par les lots Nos. 1 et 2, en arrière au sud partie par le passage commun et partie par le lot

Licitation.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Quebec, in the district of Quebec, on the sixth day of May one thousand eight hundred and eighty one, in a cause in which Dame Elizabeth Jane Drum, wife of the Reverend Robert Mitchell, a clerk in Holy Orders, of the city of Quebec, and the said Reverend Robert Mitchell, assisting his said wife, are Plaintiffs; and Henry Wamsley Welch, of the city of Quebec, merchant, in his quality of sole executor of the last will and testament of the late William Drum, in his lifetime, of the city of Quebec, manufacturer; Samuel Wilson Drum, manufacturer, Dame Caroline Drum, wife of Thomas Hunter Grant, merchant, and the said Thomas Hunter Grant, to assist his said wife; Thomas Hunter Grant, in his quality of executor to the last will and testament of the late Isaac Drum, of the city of Quebec, manufacturer, and Dame Florence Venetia Sanderson, widow of the said late Isaac Drum, universal usufructuary legatee of the said late Isaac Drum, John Brown, merchant, in his quality of tutor *ad hoc* duly appointed to George William Alexander Mitchell, Ernest John Drum Mitchell and William Grant Mitchell, minor children issue of the marriage of Dame Elizabeth Jane Drum and Reverend Robert Mitchell; Frederick Oliver, gentleman, in his quality of tutor *ad hoc* to Charles Ward Grant, a minor child issue of the marriage of the said Thomas Hunter Grant and Dame Caroline Drum, and James Dinning, merchant, in his quality of tutor *ad hoc* duly appointed to Lorne William Drum, Esther Marianne Drum and Harcourt Chetwyed Drum, minor children issue of the marriage of the said Samuel Wilson Drum and Dame Rachel Mathilda Ursdom Drum; and Charles Armstrong Scott, railway engineer, in his quality of curator to the substitution created by the last will of the said William Drum, all of the said parties in the city of Quebec, are Defendants, ordering the licitation of certain immoveables property as follows :

Lot number three, being of irregular figure; bounded in front towards the north partly by Saint Paul street and partly by the lots Nos. 1 and 2, in rear towards the south partly by the

No. 5 ci-après décrit, d'un côté à l'est partie par le lot No. 2 et partie par la rue Bath, et de l'autre côté à l'ouest par Daniel McCallum ou ses représentants, ayant quarante pieds six pouces (40-6) sur la ligne de la rue Saint-Paul, quarante-cinq pieds quatre pouces (45-4) sur la ligne en arrière des lots Nos. 1 et 2, et quatre-vingt-cinq pieds six pouces (85-6) sur la ligne en arrière entre le lot No. 5 et le passage commun ci-après mentionné, avec une profondeur de soixante-cinq pieds (65), sur le côté est entre le lot No. 2, aussi seize pieds, six pouces (16-6) sur le côté est de la rue Bath, et quatre-vingt-quinze pieds (95) sur le côté ouest, contenant quarante-trois cent soixante-dix-huit pieds carrés (4378), le tout mesure anglaise, comprenant toute cette partie de la propriété de feu William Drum, marqué sur le plan d'icelle A. B. C. D. E. F. avec un magasin et une manufacture en pierre sus-érigés, avec le droit de passage en voiture ou autrement pour communiquer à la rue Bath, dans le "passage commun" désigné sur le plan par les lettres E. R. S. V. Le dit lot est désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels pour la cité de Québec, pour le quartier Saint-Pierre, comme formant la partie nord-ouest du lot No. 1987.

Le lot numéro cinq; borné en front au sud par la rue Saint-Charles, en arrière au nord par le lot No. 3 ci-dessus décrit, d'un côté à l'est partie par le lot No. 4, et partie par le passage commun, et de l'autre côté à l'ouest partie par le lot No. 6 ci-après décrit, et partie par Daniel McCallum ou ses représentants, ayant quarante-trois (43) de front sur une profondeur de cent dix-sept pieds (117) sur le côté est, et cent dix-neuf pieds (119) sur le côté ouest, contenant cinq mille soixante et quatorze pieds carrés (5074), le tout mesure anglaise, comprenant toute cette partie de la propriété des héritiers de feu William Drum, marquée sur un plan d'icelle M. N. F. V.—avec un magasin et bâtisses en brique sus-érigées, avec le droit de passage pour voitures et autrement dans le passage commun, pour communiquer à la rue Bath, marqué sur le dit plan et y désigné sous les lettres E. R. S. V. aussi le droit de vue ou de lumière sur le dit passage en commun et aussi le droit de passage en voiture ou autrement sur le lot numéro 6 ci-après décrit, pour communiquer avec la rue Lacroix, le dit lot est désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels de la cité de Québec, pour le quartier Saint-Pierre, comme formant la partie sud centrale du lot numéro 1987.

Le lot numéro six, de forme irrégulière; borné en front au sud par la rue Saint-Charles, en arrière au nord par Daniel McCallum ou ses représentants, d'un côté à l'est par le lot No. 5 ci-dessus décrit, et de l'autre côté à l'ouest partie par John Murphy ou représentants, et partie par un passage qui conduit à la rue La Croix, ayant quarante-trois (43) pieds de front et quarante deux pieds (42) en arrière avec une profondeur de quatre-vingt-huit pieds six pouces (88-6) sur le côté est entre le lot No. 5, et quatre-vingt-quatorze pieds six pouces (94-6) sur le côté ouest, contenant trente-huit cent quatre-vingt-huit pieds carrés (3888), le tout mesure anglaise, comprenant toute cette partie de la propriété des dits héritiers de feu William Drum, marquée sur le plan d'icelle N. O. P. Q.—avec un moulin en brique et une maison pour la machine et autres bâtisses sus-érigées. Sujet au droit de passage tant à pieds qu'en voitures en faveur des propriétaires du lot No. 5, ci-dessus décrit pour communiquer de la rue La Croix au dit lot No. 5; le dit lot est désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels de la cité de Québec, pour le quartier Saint-Pierre, comme formant la partie sud-ouest du lot No. 1987.

Le lot No. 8, comprenant tout ce lopin de terre ainsi que les bâtisses sus-érigées, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels de la cité de Québec, pour le quartier Saint-Pierre, sous

common passage and partly by lot No. 5 hereinafter described, on one side towards the east partly by lot No. 2 and partly by Bath street, and on the other side towards the west by Daniel McCallum or his representatives, having forty feet six inches (40-6) on the line of Saint Paul street, forty five feet four inches (45-4) on the line in rear of said lots Nos. 1 and 2, and eighty five feet six inches (85-6) on its rear bounding between lot No. 5, and the "common passage" hereinafter mentioned, with a depth of sixty five feet (65) on the east side between lot No. 2, also sixteen feet six inches (16-6), on the east on Bath street, and ninety five feet (95) on the west containing forty three hundred and seventy eight square feet (4378), all english measure, comprising all that portion of the property of the late William Drum, marked on a plan thereof A. B. C. D. E. F. with stone store and factory thereon erected, with the right of passage and way for vehicles or otherwise to and from Bath street, through the "common passage" designated on the plan under the letter E. R. S. V. Said lot is designated on the cadastral plan and book of reference thereto for the city of Quebec, for Saint Peters ward, as forming the north westerly portion of lot No. 1987.

Lot number five; being bounded in front towards the south by Saint Charles street, in rear towards the north by lot No. 3 hereinabove described, on one side towards the east partly by lot No. 4 and partly by the common passage, and on the other side towards the west partly by lot No. 6 hereinafter described, and partly by Daniel McCallum or his representatives, having forty three (43) in front by a depth of one hundred and seventeen (117) feet on the east, and one hundred and nineteen (119) feet on the west, containing five thousand and seventy four square feet (5074), all english measure, comprising all that portion of the property of the heirs of the late William Drum, marked on a plan thereof M. N. F. V.—with brick store and buildings thereon, with the right of passage and way for vehicles or otherwise through the common passage, to and from Bath street, marked on the said plan and designated thereon by the letters E. R. S. V. also the right of view or light on the said passage in common and also the right of passage or way or otherwise over lot number 6 hereinafter described with La Croix street, said lot is designated on the cadastral plan and book of reference thereto of the city of Quebec, for Saint Peter ward, as forming the south central portion of lot number 1987.

Lot number six, being of irregular figure; bounded in front towards the south by Saint Charles street, in rear towards the north by Daniel McCullum or his representatives, on one side towards the east by lot No. 5 hereinabove described, and on the other side towards the west partly by John Murphy or his representatives, and partly by a passage way leading to La Croix street, having forty three (43) feet in front and forty two (42) feet at rear with a depth of eighty eight feet six inches (88-6) on the east between lot No. 5, and ninety four feet six inches (94-6), on its west boundaries, containing thirty eight hundred and eighty eight square feet (3888), all english measure, comprising all that portion of the property of the said heirs of the late William Drum, marked on a plan thereof N. O. P. Q.—with the brick mill and engine house and other buildings thereon. Subject to the right of passage and way in favour of the proprietors of the above described lot No. 5, for vehicles or otherwise to and from La Croix street to the said lot No. 5; said lot is designated on the cadastral plan and book of reference thereto of the city of Quebec, for Saint Peter's ward, as forming the south-westerly portion of lot No. 1987.

Lot number eight, being all that lot of ground and the buildings thereon, known, distinguished and described on the cadastral plan and book of reference for the city of Quebec, Saint Peter's

le numéro mille neuf cent soixante-douze; borné au nord-ouest par le numéro mille neuf cent soixante-onze A, au sud-est par le numéro mille neuf cent soixante-treize, au nord-est par le numéro mille neuf cent soixante-douze A, et au sud-ouest à la rue Saint-Nicholas, mesurant quatre-vingt-cinq pieds six pouces (85-6), dans la ligne qui le divise du numéro mille neuf cent soixante-treize, trente-sept pieds six pouces (37-6) dans la ligne qui le divise du numéro mille neuf cent soixante douze A, et quarante pieds quatre pouces (40-4) sur la rue Saint-Nicholas, contenant trois mille deux cent quatre-vingt pieds en superficie (3280) mesure anglaise, égale à deux mille neuf cent soixante quatorze pieds, mesure française, (2974).

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour, dans la cité de Québec; sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier de charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toutes oppositions afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

IRVINE & PEMBERTON,

Procureurs des Demandeurs.

Québec, 30 juin 1881. 2357 3
[Première publication, 2 juillet 1881.]

ward, under the number one thousand nine hundred and seventy two; bounded to the north west by number one thousand nine hundred and seventy one A, to the south east by number one thousand nine hundred and seventy three, to the north east by number one thousand nine hundred and seventy two A, and to the south west by Saint Nicholas street, measuring eighty five feet six inches (85-6) on the line dividing it from number one thousand nine hundred and seventy three, thirty seven feet six inches (37-6) on the line dividing it from number one thousand nine hundred and seventy two A, and forty feet four inches on Saint Nicholas street, containing three thousand two hundred and eighty (3280) superficial feet, english measure, equal to two thousand nine hundred and seventy four feet, french measure (2974).

The immoveables property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the THIRD day of SEPTEMBER next, sitting the court in the court room of the court house, in the city of Quebec; subject to the charges, clauses and conditions mentioned in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court; and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid, for the sale and adjudication, and all oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

IRVINE & PEMBERTON,

Attorneys for Plaintiffs.

Quebec, 30th June, 1881. 2358
[First published, 2nd July, 1881.]

Ventes par le Shérif—Beauce

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes avant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } ROMUALD BROCHU, ci-
No. 1172. } R devant de Notre Dame
de la Victoire, en le comté de Lévis, et maintenant de Sainte-Marguerite, district de Beauce, commerçant, Demandeur; contre ANDRE RUEL, ci-devant de Saint-Edouard de Frampton, district de Beauce, et maintenant de Sainte-Catherine, en le comté de Portneuf, commerçant, Défendeur, savoir:

Une terre située en la paroisse de Saint-Edouard de Frampton, comté de Dorchester, contenant deux arpents et demie de front sur vingt-trois acres de profondeur, faisant partie du lot de terre numéro neuf, en le troisième rang du township de Frampton; bornée en front par le chemin Royal du lieu, en arrière par le bout de sa profondeur, d'un côté au nord par la terre de Joseph

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Beauce.

Beauce, to wit: } ROMUALD BROCHU, for-
No. 1172. } R merly of Notre-Dame de la
Victoire, in the county of Levis, and now of Sainte Marguerite, district of Beauce, trader, Plaintiff; against ANDRE RUEL, formerly of Saint-Edouard de Frampton, district of Beauce, and now of Sainte Catherine, in the county of Portneuf, trader, Defendant, to wit:

A land situate in the parish of Saint Edouard de Frampton, county of Dorchester, containing two arpents and a half in front by twenty three acres in depth, forming part of lot number nine, in the third range of the township of Frampton; bounded in front by the Queen's road of the place, in rear by the end of the depth, on one side to the north by the land of Joseph Jacques, and on

Jacques, et d'autre côté au sud par celle de Michael Fitzgerald — circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hénédine, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dit premier jour d'octobre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 27 juillet 1881. 2611 2
[Première publication, 30 juillet 1881.]

the other side to the south by that of Michael Fitzgerald—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Dorchester, in the parish of Sainte Henedine, on the FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the said first day of October next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 27th July, 1881. 5612
[First published, 30th July, 1881.]

Ventes par le Shérif—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District de Montréal.
Bedford, à savoir : } CHARLES THIBAUT,
No. 1889. } Demandeur; contre les
terres et tenements de SIMEON BESSETTE,
Défendeur.

Tous les droits, privilèges et intérêts du défendeur sur la propriété suivante, décrite comme suit : La moitié ouest du lot numéro seize, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Sutton, supposée contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec tous les droits, privilèges et intérêts du défendeur sur la dite propriété et sur les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Brôme, à Knowlton, en le canton de Brôme et district de Bedford, MERCREDI, le DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 20 août 1881. 2825
[Première publication, 27 août 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Bedford.
Bedford, à savoir : } LUTHER SCOTT, Deman-
No. 116. } deur; contre les terres et
tenements de JOHN ENNIS ALIAS JOHN ENIS,
Défendeur.

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Granby, plus particulièrement connues comme les quarante acres sud-est à distraire du coin sud-est de la moitié sud du lot de terre numéro neuf, dans le deuxième rang des lots du canton de Granby, bornée comme suit : au nord par Robert Miller ou représentants, à l'est par Samuel Parker, au sud par George Adams, et à l'ouest par Robert Stephenson—ensemble avec toutes les

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Montréal.
Bedford, to wit : } CHARLES THIBAUT,
No. 1889. } Plaintiff; against the lands
and tenements of SIMEON BESSETTE, Defen-
dant.

All of the said defendant's rights, share, claim, title, interest and demand, in and to the following described property, to wit : The west half of lot number sixteen, in the fifth range of lots in the said township of Sutton, supposed to contain one hundred acres of land in superficies, be the same, more or less—together with all of the said defendant's rights, share, claim, title, interest and demand in and to the buildings and improvements erected and made thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on WEDNESDAY, the SECOND day of NOVEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of November next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 20th August, 1881. 2826
[First published, 27th August, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the district of Bedford.
Bedford, to wit : } LUTHER SCOTT, Plaintiff;
No. 116. } against the lands and tene-
ments of JOHN ENNIS ALIAS JOHN ENIS,
Defendant.

That certain tract or parcel of land lying, being and situate in the township of Granby, more particularly known as the south east forty acres off the south east corner of the south half of the lot of land number nine, in the second range of lots in the township of Granby, bounded as follows, to wit : on the north by Robert Miller or representatives, on the east by Samuel Parker, on the south by George Adams, and on the west by

bâtisses, appartenances et améliorations y appartenant.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, en le canton de Shefford et district de Bedford, LUNDI, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de septembre prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 24 juin 1881. 2305 3
[Première publication, 2 juillet 1881.]

Ventes par le Shérif.—Iberville

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.
Canada, } DAME AMELIA M.
Province de Québec, } BOWMAN, Demande-
District d'Iberville. } resse; contre DAME
No. 615. } MARTHA SIMPSON,
Défenderesse.

Ce lot de terre étant le numéro six cent soixante et treize, du cadastre de la seigneurie Bleury, situé en la paroisse de Saint-Athanase, dans le district d'Iberville, de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur; borné en front par le chemin du rang Saint-Michel, en profondeur par John McCormick, au nord par William Martin, et au sud par Pierre Lonpré—avec maison, grange et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Athanase, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 23 juillet 1881. 2561 2
[Première publication, 30 juillet 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir: } HUBERT GUILLOT,
No. 299. } Demandeur; contre
CHARLES O. GERVAIS, Défendeur.

Comme appartenant au dit Hubert Guillot, le demandeur en cette cause.

Un lot de terre situé au côté est de la rue Richelieu, en la ville de Saint-Jean, dans le dit district d'Iberville, de la contenance de trente-six pieds de front sur la profondeur qui se trouve entre la dite rue et le terrain du Canal Chambly, étant le numéro trente, des plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean—avec une maison en briques à trois étages et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le TROIS-

Robert Stephenson—together with all the buildings, appurtenances, and improvements thereto belonging.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on MONDAY, the FIFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of September next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 24th June, 1881. 2306
[First published, 2nd July, 1881.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Iberville.
Canada, } DAME AMELIA M.
Province of Québec, } BOWMAN, Plaintiff;
District of Iberville. } against DAME MARTHA
No. 615. } SIMPSON, Defendant.

That lot of land being the number six hundred and seventy three, of the cadastre of the seigniorie of Bleury, situated in the parish of Saint Athanase, in the district of Iberville, of two arpents in front by twenty eight arpents in depth; bounded in front by the road of the Saint Michel range, in depth by John McCormick, or by William Martin, and south by Pierre Lonpré—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Athanase, on the FIRST day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of October next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 23rd July, 1881. 2562
[First published, 30th July, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.
Saint Johns, to wit: } HUBERT GUILLOT,
No. 299. } Plaintiff; against
CHARLES O. GERVAIS, Defendant.

As belonging to the said Hubert Guillot, the plaintiff in this cause.

A lot of land situated on the east side of Richelieu street, in the town of Saint John's, in the district of Iberville, containing thirty six feet in front by the depth that may be found between the said Richelieu street and the ground of the Chambly Canal, being the lot number thirty, of the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns—with a three story brick house and other buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the THIRD day of

SIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.
Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 26 juillet 1881.
[Première publication, 30 juillet 1881.]

OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of October next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.
Sheriff's Office,
Saint Johns, 26th July, 1881.
[First published, 30th July, 1881.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Court de Circuit du comté de l'Islet.

District de Montmagny, } BARTHELEMY
No. 349. } POULIOT, écuyer,
de la paroisse de l'Islet, marchand; contre PRUDENT CARON, ci-devant du même lieu, cultivateur, actuellement aux Etats-Unis d'Amérique, savoir :

Une terre sise et située en le premier rang de la paroisse de Saint-Eugène, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur; bornée au sud-est aux terres du second rang de Saint-Eugène, au nord-ouest aux terres de l'Islet, joignant d'un côté au sud-ouest à Clovis Leclerc ou ses représentants, et de l'autre côté au nord-est à Louis Baillargeon ou ses représentants—avec ensemble une maison, grangé et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Eugène, LUNDI, le CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de septembre prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.
Bureau du Shérif,
Montmagny, 28 juin 1881.
[Première publication, 2 juillet 1881.]

Ventes par le Shérif—Montréal

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court of the county of l'Islet.

District of Montmagny, } BARTHELEMY POU-
No. 349. } LIOT, esquire, of the
parish of l'Islet, merchant; against PRUDENT CARON, heretofore of the same place, farmer, and now in the United States of America, to wit:

A lot situate and being in the first range of the parish of Saint Eugène, containing two arpents in front by forty two arpents in depth; bounded on the south east by the lands of the second range of Saint Eugène, on the north west by the lands of the l'Islet, on one side to the south west by Clovis Leclerc or his representatives, and on the other side to the north east by Louis Baillargeon or his representatives—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Eugène, on MONDAY, the FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.
Sheriff's Office,
Montmagny, 28th June, 1881.
[First published, 2nd July, 1881.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITE DE MONTREAL, corps politique et dûment incorporé suivant la loi, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre DAME SARAH DAVIDSON, des cité et district de Montréal, veuve de feu Colin Russell, en son vivant, des dits cité et district de Montréal, marchand, Défenderesse.

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, dans la paroisse de Notre-Dame de Montréal, connu, désigné et étant la subdivision H, du lot numéro mille sept cent vingt-six (1726), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier; et borné en front par la rue McGregor—et sans bâtisses dessus construite.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 28 juin 1881. Shérif. 2329 3
[Première publication, 2 juillet 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, à savoir : } THE ROYAL INSTITUTION POUR LE PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de SOPHIA SIMPSON, de la cité de Montréal, en le district de Montréal, fille majeure, Défenderesse.

Ce lot de terre situé en le village de la Côte des Neiges, en le district de Montréal; borné en front par le chemin de la Reine, conduisant de Montréal à la Côte des Neiges, et connu et désigné sur le plan officiel ou plan du cadastre et livre de renvoi du village incorporé de la Côte des Neiges, comme lot officiel numéro onze (11)—avec une maison ou cottage, une petite maison ou cottage, étable, remise, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 28 juin 1881. Shérif. 2327 3
[Première publication, 2 juillet 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, corps politique et incorporé suivant la loi, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de DAME CELINA LAMARRE, de la ville de Saint-Henri, en le district de Montréal, veuve de feu Joseph Pigeon, en son vivant, du même lieu, ferblantier, tant personnellement que comme ayant été commune en biens avec le dit Joseph Pigeon, et en sa qualité de tutrice dûment nommée en justice aux enfants mineurs issus de son mariage avec le dit feu Joseph Pigeon, et héritiers *ab intestat* de ce dernier, savoir: Régis Adanete Pigeon, Ovila Pigeon, Albina Pigeon, Alfred Pigeon, Amélia Pigeon, Anastase Pigeon et Delle. Azilda Pigeon, fille majeure, issue du dit mariage, et héritiers *ab intestat* du dit Joseph Pigeon, Défenderesse.

Saisi comme appartenant à la dite Dame Céline Lamarre, individuellement: Une moitié indivise et

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MONTREAL, No. 168. } A body politic and corporate duly incorporated according to law, having their chief of business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against D A M E S A R A H DAVIDSON, of the city and district of Montreal, widow of the late Colin Russell, in his lifetime, of the said city and district of Montreal, merchant, Defendant.

1. A lot of land situate and being in Saint Antoine ward, of the city of Montreal, in the parish of Notre Dame de Montreal, known and designated and being subdivision H, of lot number seven hundred and twenty six (1726), on the official plan and book of reference of the said ward; and bounded in front by McGregor street—and without buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 28th June, 1881. Sheriff. 2330
[First published, 2nd July, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montreal, to wit : } THE ROYAL INSTITUTION POUR LE AVANCEMENT OF LEARNING, a body politic and corporate having its principal place of business in the city of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of SOPHIA SIMPSON, of the city of Montreal, in the district of Montreal, spinster, Defendant.

That certain lot of land situate in the village of Côte des Neiges, in the district of Montreal; bounded in front by the Queen's highway leading from Montreal to Côte des Neiges, and known and distinguished on the official or cadastral plan and in the book of reference of the incorporated village of Côte des Neiges, as lot official number eleven (11)—with a dwelling house or cottage, a smaller house or cottage, stable, shed and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 28th June, 1881. Sheriff. 2328
[First published, 2nd July, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, a body politic and incorporated according to law, having its principal place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME CELINA LAMARRE, of the town of Saint Henri, in the district of Montreal, widow of the late Joseph Pigeon, in his lifetime, of the same place, tinsmith, as well personally as having been *commune en biens* with said Joseph Pigeon, as in her quality of tutrix duly named *en justice* to the minor children issue of her marriage with the said late Joseph Pigeon, and heirs *ab intestat* of the latter, viz: Regis Adanete Pigeon, Ovila Pigeon, Albina Pigeon, Alfred Pigeon, Amélia Pigeon, Anastase Pigeon and of Delle Azilda Pigeon, *filie majeure*, issue of the said marriage and heirs *ab intestat* of the said late Joseph Pigeon, Defendants.

Seized as belonging to the said Dame Céline Lamarre, individually: One undivided half and as

comme étant en la possession de la dite Dame Céline Lamarre, comme tutrice de ses enfants mineurs, Régis A. Pigeon, Ovila Pigeon, Albina Pigeon, Alfred Pigeon, Amélia Pigeon et Anastase Pigeon, et à eux appartenant, à savoir : à chacun un septième indivis de l'autre moitié indivise et comme appartenant à Demoiselle Azilda Pigeon ; aussi un septième indivis de la dite autre moitié de l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre situé dans la ville de Saint-Henri, dans la ci-devant paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro mille vingt-sept (1027) ; borné en front par la rue Saint-Joseph (Upper Lachine road)—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 28 juin 1881. 2331 3
[Première publication, 2 juillet 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA BANQUE NATIONALE, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans la cité et district de Québec, Demanderesse ; contre LA SOCIETE DE CONSTRUCTION DU CANADA, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Défenderesse, et Charles Giroux et Calixte Bernard, tous deux de la cité et district de Montréal, marchands, et faisant affaires ensemble comme tels en société, sous les nom et raison sociale de Giroux et Bernard, tiers-saisi.

Saisi comme appartenant à Charles Giroux, l'un des susdits tiers-saisis, l'immeuble suivant, savoir :

Un lopin de terre sis et situé dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro cent vingt-huit (No. 128), de la subdivision officielle du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village Saint-Jean-Baptiste, sous le numéro dix (No. 10) ; bornée en front par la rue (Maple) Érable, en arrière par une ruelle, d'un côté par le numéro cent vingt-sept, et de l'autre côté par le numéro cent vingt-neuf, de la susdite subdivision officielle du numéro dix, des plan et livre de renvoi officiels du village Saint-Jean-Baptiste—avec une maison à une étage et demie en bois et en brique et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 juin 1881. 2311 3
[Première publication, 2 juillet 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE MONTREAL LOAN AND MORTGAGE COMPANY, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, en le district de Montréal, Demanderesse ; contre GEORGE AMYOT, ci-devant de la Côte Saint-Louis, en le district de Montréal, maintenant du village de Saint-Louis du Mile End, en le district de Montréal, Défendeur.

being in the possession of the said Dame Céline Lamarre, as tutrix to her minor children, Régis A. Pigeon, Ovila Pigeon, Albina Pigeon, Alfred Pigeon, Amélia Pigeon and Anastase Pigeon, and to them belonging, to wit : to each one undivided seventh in the other undivided half and as belonging to Demoiselle Azilda Pigeon ; also one undivided seventh in the said other undivided half of the following immovable, to wit :

A lot of land situate in the town of Saint Henri, in the former parish of Montreal, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the municipality of the parish of Montreal, as number one thousand and twenty seven (1027) ; bounded in front by Saint Joseph street, (Upper Lachine road)—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable of the fifteenth day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 28th June, 1881. 2332
[First published, 2nd July, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA BANQUE NATIONALE, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city and district of Quebec, Plaintiff ; against the CANADA BUILDING SOCIETY, a body politic and corporate having its principal place of business in the city of Montreal, in the district of Montreal, Defendant, and Charles Giroux and Calixte Bernard, both of the city and district of Montreal, merchants, and carrying on business together as such in partnership, under the style and firm of Giroux and Bernard, garnishees.

Seized as belonging to Charles Giroux, one of the said garnishees, the following immovable property, to wit :

A lot of land situate and being in the parish of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, known and designated as number one hundred and twenty eight (No. 128), of the official subdivision of the lot known and designated on the official plan and book of reference of the village of Saint Jean Baptiste, as number ten (No. 10) ; bounded in front by Maple street, in rear by a lane, on one side by number one hundred and twenty seven, and on the other side by number one hundred and twenty nine, of the said official subdivision of number ten, of the official plan and book of reference of the village of Saint Jean Baptiste—with a house, one storey and a half high, built of wood and brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 27th June, 1881. 2312
[First published, 2nd July, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE MONTREAL LOAN AND MORTGAGE COMPANY, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs ; against GEORGE AMYOT, formerly of the Côte Saint Louis, in the district of Montreal, now of the village of Saint Louis du Mile End, in the district of Montreal, Defendant.

La partie sud-est du lot de terre situé en la paroisse du Saint-Enfant Jésus, ci-devant paroisse de Montréal, district de Montréal, le dit lot étant connu aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Saint-Louis, sous le numéro cent quarante (140), le dit lot étant borné comme suit : en front par la rue Robin, d'un côté par un nommé Manseau ou représentants, et de l'autre côté par Frs. Falardeau—avec un cottage en bois sur fondations en pierre, divisé en deux logements et une maison en bois à deux étages, remise, étable ; la dite maison en dernier lieu mentionnée ayant son front sur la rue Sainte-Elizabeth, sur lequel front le dit lot étant la moitié sud-est du lot, mesure quarante-cinq pieds de front sur cent cinquante-quatre pieds de profondeur, mesure française, plus ou moins.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 juillet 1881. 2585 2
[Première publication, 30 juillet 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **D**ONTAIL LETANG, ci-
No. 1479. } devant des cité et district de Montréal, mais maintenant de la ville de Saint-Jérôme, en les comté et district de Terrebonne, Demandeur ; contre les terres et tenements de WILLIAM MORGAN, des cité et district de Montréal, boucher, Défendeur.

1. Un terrain sis et situé dans le village de Sainte-Cunégonde, dans le district de Montréal, étant la partie nord-est du lot de terre connu et désigné sous le numéro cinq cent quatre-vingt-dix-huit (No. 598), des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal ; borné en front par la rue Saint-Joseph, au sud-ouest par le résidu du dit lot numéro cinq cent quatre-vingt-dix-huit, appartenant à un nommé Elliott, de l'autre côté au nord-est par le lot numéro cinq cent quatre-vingt-douze, des susdits plan et livre de renvoi officiels—avec une maison en bois et en briques et autres bâtisses dessus érigées.

2. Trois autres lots de terre situés au même lieu, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous les numéros cinq cent quatre-vingt-quinze, cinq cent quatre-vingt-seize et cinq cent quatre-vingt-dix-sept (Nos. 595, 596 et 597) ; bornés en front par la rue Workman—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 juillet 1881. 2587 2
[Première publication, 30 juillet 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **L**A BANQUE NATIONALE, corps politique
No. 118. } et incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la cité de Québec, dans le district de Québec, Demanderesse ; contre JAMES SCOTT, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, un des défendeurs en cette cause.

Un lopin de terre situé à Beaconsfield, dans la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, faisant partie d'un terrain connu et désigné sous le numéro trente et un, aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse ; contenant le dit lopin de terre saisi, environ dix-huit arpents en superficie, savoir : six arpents de pro-

The south east portion of a certain lot of ground situate in the parish Du Saint Enfant Jésus, formerly parish of Montreal, district of Montreal, said lot known on the official plan and book of reference of the incorporated village of La Côte Saint Louis, as number one hundred and forty (140), the said lot being bounded as follows : in front by Robin street, on one side by one Manseau or representatives, and on the other side by Frs. Falardeau—with a wooden cottage on stone foundation, divided into two tenements, and one two story wooden house shed and stable ; said last mentioned house, is fronting on Sainte Elizabeth street, by which said lot south east half of lot, measuring forty five feet in front by one hundred and fifty four feet, french measure, in depth, more or less.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of OCTOBER next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 27th July, 1881. 2586
[First published, 30th July, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **D**ONTAIL LETANG, here-
No. 1479 } tofore of the city and district of Montreal, but now of the town of Saint Jerome, in the county and district of Terrebonne, Plaintiff ; against the lands and tenements of WILLIAM MORGAN, of the city and district of Montreal, butcher, Defendant.

1. A lot of land situate in the village of Sainte Cunégonde, in the district of Montreal, being the north east part of the lot of land known and designated as number five hundred and ninety eight (No. 598), on the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal ; bounded in front by Saint Joseph street, on the south west by the residue of the said lot number five hundred and ninety eight, belonging to one Elliott, on the other side to the north east by lot number five hundred and ninety two, on the official plan and book of reference aforesaid—with a wood and brick house and outbuildings thereon erected.

2. Three other lots of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, as numbers five hundred and ninety five, five hundred and ninety six and five hundred and ninety seven (Nos. 595, 596 and 597) ; bounded in front by Workman street—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal on the THIRD day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 27th July, 1881. 2588
[First published, 30th July, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **L**A BANQUE NATIONALE,
No. 118. } a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Quebec, in the district of Quebec, Plaintiff ; against JAMES SCOTT, of the city of Toronto, in the province of Ontario, one of the defendants in this cause.

A lot of land situate at Beaconsfield, in the parish of La Pointe Claire, in the district of Montreal, forming part of a lot known and designated as number thirty one, on the official plan and book of reference of the said parish ; said lot of land seized containing about eighteen arpents in superficies, to wit : six arpents in depth by the

fondeur sur toute la largeur du dit lot numéro trente et un ; le dit lopin de terre saisi borné au front au sud-est par une partie du dit lot numéro trente et un, sur laquelle sont bâties des maisons, laquelle partie est divisée du lopin de terre saisi, par une clôture en planches, au nord-ouest par une autre partie du dit lot numéro trente et un, à six arpents de la susdite clôture en planche, d'un côté au nord-est par le lot numéro trente-deux, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot numéro trente, des plan et livre de renvoi officiels susdits—avec une petite bâtisse en bois érigée sur le dit lopin de terre, avec tous les privilèges qui sont inhérents au dit lopin de terre, avec aussi droit de passage pour aller au chemin public.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Montréal, 27 juillet 1881. Shérif, 2589 2
[Première publication, 6 août 1881.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Breff.

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **B**ARTHELEMI HOUDE, de la paroisse de Saint-Antoine, ci-devant marchand ; contre DAME ELIZABETH GINGRAS, veuve de François Demers, de Saint-Antoine, pilote, maintenant de Beauport, en sa qualité d'exécutrice testamentaire du dit feu François Demers, à savoir :

Le No. 211, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, étant un emplacement situé au premier rang de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, contenant un quart d'arpent de front sur un demi arpent de profondeur ; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au chemin de front du premier rang, au nord-est à François-Xavier Garneau, et au sud-ouest encore au dit François-Xavier Garneau—avec ensemble les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Antoine de Tilly, le VINGT-HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de novembre prochain.

J. B. AMYOT, Québec, 24 août 1881. Député Shérif, 2841
[Première publication, 20 août 1881.]

whole width of the said lot number thirty one ; said lot of land seized being bounded in front to the south east by a part of the said lot number thirty one, on which houses are built, which part is separated from the lot of land seized, by a wooden fence, on the north west by another part of said lot number thirty one, at a distance of six arpents from the said wooden fence, on one side to the north east by lot number thirty two, and on the other side to the south west by lot number thirty, of the said official plan and book of reference—with a small wooden house erected on the said lot of land, and all the privileges attached to the said lot of land, and, moreover, right of way to go to the public road.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on the SEVENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of October next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Montreal, 27th July, 1881. Sheriff, 2590
[First published, 6th August, 1881.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Québec, to wit : } **B**ARTHELEMI HOUDE, of the parish of Saint Antoine, heretofore merchant ; against DAME ELIZABETH GINGRAS, widow of François Demers, of Saint Antoine, pilot, now of Beauport, in her quality of testamentary executrix of the said late François Demers, to wit :

Lot No. 211, of the official cadastre of the parish of Saint Antoine de Tilly, being a lot situate in the first range of the parish of Saint Antoine de Tilly, containing one quarter of an arpent in front by one half arpent in depth ; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the front road of the first range, on the north east by François Xavier Garneau, and on the south west also by the said François Xavier Garneau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Antoine de Tilly, on the TWENTY EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of November next.

J. B. AMYOT, Québec, 24th August, 1881. Deputy Sheriff, 2842
[First published, 27th August, 1881.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**ANS une cause où PIERRE
No. 1562. } **PAQUET**, de la paroisse
de Saint-Jean, Isle d'Orléans, cordonnier, était
Demandeur ; et ISIDORE NOEL, pilote, DAME
MARIE ANNE BLOUIN, veuve de feu Henri
alias Maurice Noel, en son vivant, pilote, et DAME
MARIE MARGUERITE ROYER, veuve de feu
Louis Noel, en son vivant, ouvrier charpentier,
tous de la dite paroisse de Saint-Jean Isle d'Orléans,
et FRANÇOIS-XAVIER TOUSSAINT, écuyer, de la cité de Québec, professeur à l'école
Normale Laval, en sa qualité de conseil judiciaire
duement nommée en justice à la dite Dame Marie
Marguerite Royer, étaient Défendeurs ; le dit
demandeur contre la dite Dame Marie Marguerite
Royer, à savoir :

1. L'usufruit du No. 147, du cadastre officiel de la paroisse Saint-Jean, Isle d'Orléans, étant un terrain situé en la dite paroisse, au nord du chemin Royal, contenant cinquante-six pieds de terre de large sur quarante pieds de profondeur ; borné par devant au sud au susdit chemin Royal, au nord au bout de la dite profondeur, aux côtés nord-est et sud-ouest à Joseph Blouin ou représentants—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

2. L'usufruit du No. 145, du cadastre officiel de la paroisse Saint-Jean, Isle d'Orléans, étant un terrain situé en la dite paroisse, au côté sud du chemin Royal, contenant neuf perches et demi de front sur la profondeur qui peut se trouver depuis la haute marée du fleuve Saint-Laurent à aller au susdit chemin Royal ; borné au nord au susdit chemin Royal, au sud à la dite haute marée du susdit fleuve, au côté nord-est à Joseph Dupuis dit Saint-Michel, et au côté sud-ouest aux représentants de feu Pierre Forgues—avec ensemble la grange et l'étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean Isle d'Orléans, le TRENTE ET UNIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de novembre prochain.

Québec, 25 août 1881. J. B. AMYOT, Député-Shérif.
[Première publication, 27 août 1881.] 2843

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **J**ACQUES MALOUIN, de
No. 424. } la cité de Québec, écuyer,
avocat ; contre FRANÇOIS FALARDEAU, de la
paroisse de Saint-Dunstan, dans le district de
Québec, agriculteur, à savoir :

1. Le No. 49, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dunstan, cinquième rang, contenant en superficie deux cent quarante arpents ; borné au nord-ouest par les Nos. 46, 47 et 48, au sud-est par la rivière Jaune, au nord-est par les Nos. 152 et 82, et au sud-ouest par le No. 50—circonstances et dépendances.

2. Le No. 77, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dunstan, quatrième rang, mesurant un arpent neuf perches de front sur vingt-deux arpents de profondeur ; borné au nord-ouest par la Rivière Jaune, au sud-est par la ligne limitative de la susdite paroisse, au sud-ouest par le No. 76, et au nord-est par le No. 78—circonstances et dépendances.

3. Le No. 150, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dunstan, second rang, mesurant trois arpents et une perche de front sur vingt arpents neuf perches de profondeur ; borné au nord-ouest par le No. 155, au sud est par le No. 84, au sud-ouest par le No. 151, et au nord-est par le No. 149—circonstances et dépendances.

4. Le No. 151, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dunstan, second rang, mesurant trois arpents une perche de front sur vingt arpents neuf perches de profondeur ; borné au nord-ouest

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **I**N a suit wherein PIERRE
No. 1562. } **PAQUET**, of the parish of
Saint-Jean, Isle d'Orléans, shoemaker, was Plain-
tiff ; and ISIDORE NOEL, pilot, DAME MARIE
ANNE BLOUIN, widow of the late Henri *alias*
Maurice Noel, in his lifetime, pilot, and DAME
MARGUERITE ROYER, widow of the late Louis
Noel, in his lifetime, carpenter and joiner, all of
the said parish of Saint-Jean, Isle d'Orléans, and
FRANÇOIS XAVIER TOUSSAINT, esquire, of the
city of Québec, professor at the Laval Normal
School, in his quality of judicial adviser appointed
in due form of law to the said Dame Marguerite
Royer, were Defendants ; the said plaintiff against
the said Dame Marguerite Royer, to wit :

1. The usufruct of No. 147, of the official cadastre of the parish of Saint-Jean, Isle d'Orléans, being a lot situate in the said parish, on the north of the Queen's highway, containing fifty six feet of land in width by forty feet in depth ; bounded in front to the south by the said Queen's road, on the north by the end of the said depth, on the north east and south west sides by Joseph Blouin or representatives—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The usufruct of No. 145, of the official cadastre of the parish of Saint-Jean, Isle d'Orléans, being a lot situate in the said parish, on the south side of the Queen's highway, containing nine perches and a half in front by the depth there may be between the high water mark of the river Saint Lawrence going to the said Queen's road ; bounded on the north by the said Queen's road, on the south by the said high water mark of the said river, on the north east side by Joseph Dupuis dit St. Michel, and on the south west side by the representatives of the late Pierre Forgues—with the barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Jean, Isle d'Orléans, on the THIRTY FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fourteenth day of November next.

Québec, 27th August, 1881. J. B. AMYOT, Deputy Sheriff.
[First published, 20th August, 1881.] 2844

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **J**ACQUES MALOUIN, of the
No. 424. } city of Québec, esquire, advoc-
ate ; against FRANÇOIS FALARDEAU, of the
parish of Saint-Dunstan, in the district of Québec,
farmer, to wit :

1. Lot No. 49, of the official cadastre of the parish of Saint-Dunstan, fifth range, containing in superficial extent two hundred and forty arpents ; bounded on the north west by Nos. 46, 47 and 48, on the south east by the Rivière Jaune, on the north east by Nos. 152 and 82, and on the south west by No. 50—circumstances and dependencies.

2. Lot No. 77, of the official cadastre of the parish of Saint-Dunstan, fourth range, measuring one arpent nine perches in front by twenty two arpents in depth ; bounded on the north west by the Rivière Jaune, on the south east by the boundary line of the said parish, on the south west by No. 76, and on the north east by No. 78—circumstances and dependencies.

3. Lot No. 150, of the official cadastre of the parish of Saint-Dunstan, second range, measuring three arpents and one perch in front by twenty arpents and nine perches in depth ; bounded on the north west by No. 155, on the south east by No. 84, on the south west by No. 151, and on the north east by No. 149—circumstances and dependencies.

4. Lot No. 151, of the official cadastre of the parish of Saint-Dunstan, second range, measuring three arpents and one perch in front by twenty arpents and nine perches in depth ; bounded on the north

par le No. 154, au sud-est par le No. 83, au sud-ouest par le No. 152, et au nord-est par le No. 150—circonstances et dépendances.

5. Le No. 152, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dunstan, second rang, mesurant trois arpents une perche de front sur vingt arpents neuf perches de profondeur; borné au nord-ouest par le No. 153, au sud-est par le No. 82, au nord-est par le No. 151, et au sud-ouest par le No. 49—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Dunstan, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'octobre prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 25 août 1881. Député Shérif.
[Première publication, 27 août 1881.] 2845

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } CLEOPHAS DUSSAULT, de
No. 956. } la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, en le comté de Québec, district de Québec, cordonnier; contre JEAN-BAPTISTE LECLERC, ci-devant du même lieu, et maintenant d'endroits inconnus, menuisier, à savoir:

Le No. 717, du cadastre officiel de la paroisse Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, comté de Québec, étant un emplacement situé en la dite paroisse Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, auprès de l'église d'icelle, contenant soixante dix-huit pieds, plus ou moins de front sur environ cent quatre-vingt-cinq pieds à cent quatre-vingt-dix pieds, plus ou moins de profondeur; borné par devant au sud au chemin de la Reine, au nord au bout de la dite profondeur, tenant au nord-est à Antoine Blondeau, et au sud-ouest à Elie Bédard représentant Etienne René Falardeau, père—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de septembre prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 28 juin 1881. Député Shérif.
2321 3
[Première publication, 2 juillet 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } ARTHUR DAVIDSON
No. 941. } A ROSS, de la paroisse de Saint Patrice de Beauvillage, dans le district de Québec, seigneur en possession du fief et de la seigneurie de Saint-Giles de Beauvillage; contre ANNE KININ, de la paroisse de Saint-Sylvestre, fille majeure, à savoir:

1. Le quatrième indivis du No. 426, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sylvestre, étant le numéro quarante sept de la concession du chemin appelé Craig's Road East, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la dite profondeur, au côté droit par le numéro quarante-six de la dite concession, et au côté gauche par le numéro quarante huit de la dite concession, formant une superficie de quatre-vingt-dix arpents, plus ou moins—circonstances et dépendances.

2. Le quatrième indivis des Nos. 489 et 490, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sylvestre, étant les numéros quarante-six et quarante-sept de la concession du chemin appelé Craig's Road West, de six arpents de front sur huit arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le canton de Leeds, au côté droit par le numéro quarante-cinq de la dite concession, et au côté gauche par le numéro quarante-huit de la dite concession, formant une superficie de quarante-six arpents, plus ou moins—circonstances et dépendances.

west by No. 154, on the south east by No. 83, on the south west by No. 152, and on the north east by No. 150—circumstances and dependencies.

5. Lot No. 152, of the official cadastre of the parish of Saint Dunstan, second range, measuring three arpents and one perch in front by twenty arpents and nine perches in depth; bounded on the north west by No. 153, on the south east by No. 82, on the north east by No. 151, and on the south west by No. 49—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Dunstan, on the TWENTY EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of October next.

J. B. AMYOT,
Québec, 25th August, 1881. Deputy Sheriff.
[First published, 27th August, 1881.] 2846

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } CLEOPHAS DUSSAULT, of
No. 956. } the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, in the county of Quebec, district of Quebec, shoemaker; against JEAN BAPTISTE LECLERC, formerly of the same place, and now of parts unknown, joiner, to wit:

No 717, of the official cadastre of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, county of Quebec, being a lot situate in the said parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, near the church thereof, measuring seventy eight feet, more or less in front by about one hundred and eighty five feet to one hundred and ninety feet more or less, in depth; bounded in front to the south by the Queen's highway, on the north by the end of the said depth, on the north east by Antoine Blondeau, and on the south west by Elie Bedard, representing Etienne René Falardeau, senior—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, on the FIFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of September next.

J. B. AMYOT,
Québec, 28th June, 1881. Deputy Sheriff.
2322
[First published, 2nd July, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } ARTHUR DAVIDSON ROSS,
No. 941. } A of the parish of Saint Patrick of Beauvillage, in the district of Quebec, seignior in possession of the fief and seignior of Saint Giles of Beauvillage; against ANNE KININ, of the parish of Saint Sylvester, spinster, to wit:

1. The undivided fourth of No. 426, of the official cadastre of the parish of Saint Sylvester, being number forty seven of the concession of the road called Craig's Road East, of three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the said depth, on the right side by number forty six of the said concession, and on the left side by number forty eight of the said concession, forming a superficies of ninety arpents, more or less—circumstances and dependencies.

2. The undivided fourth of Nos. 489 and 490, of the official cadastre of the parish of Saint Sylvester, being numbers forty six and forty seven of the concession of the road called Craig's Road West, of six arpents in front by eight arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the township of Leeds, on the right side by number forty five of the said concession, and on the left side by number forty eight of the said concession, forming a superficies of forty six arpents, more or less—circumstances and dependencies.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Sylvestre, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

J. B. AMYOT,
Député Shérif.
Québec, 28 juillet 1881. [Première publication, 30 juillet 1881.] 2609 2

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ARTHUR DAVIDSON
No. 939. } A ROSS, de la paroisse de
Saint-Patrice de Beauvillage, en le district de
Québec, seigneur en possession du fief et seigneurie
de Saint-Giles de Beauvillage; contre JULIA
KININ, de la paroisse de Saint-Sylvestre, fille
majeure, à savoir :

1. Le quatrième indivis du No. 426, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sylvestre, étant le numéro quarante-sept de la concession du chemin appelé Craig's Road East, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la dite profondeur, du côté droit par le numéro quarante-six de la dite concession, et au côté gauche par le numéro quarante-huit de la dite concession, formant une superficie de quatre-vingt dix arpents plus ou moins—circonstances et dépendances.

2. Le quatrième indivis des Nos. 489 et 490, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sylvestre, étant les numéros quarante-six et quarante-sept de la concession du chemin appelé Craig's Road West, de six arpents de front sur huit arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le canton de Leeds, au côté droit par le numéro quarante-cinq de la dite concession, et au côté gauche par le numéro quarante-huit de la dite concession, formant une superficie de quarante-six arpents, plus ou moins—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Sylvestre, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

J. B. AMYOT,
Député Shérif.
Québec, 28 juillet 1881. [Première publication, 30 juillet 1881.] 2607 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FERDINAND HENRY
No. 552. } F ANDREWS et FERDI-
NAND HENRY ANDREWS, junior, tous deux de
la cité de Québec, marchands associés et faisant
affaires sous les nom et raison de F. H. Andrews
et fils; contre FLAVIEN PLAMONDON, de la
paroisse de Saint-Sauveur, dans la banlieue de la
cité de Québec, commerçant, à savoir :

1. Le No. 499, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, étant le lot connu sous le numéro quatre cent cinquante-deux, des concessions de la rue Herschel, contenant cinquante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, le tout plus ou moins, situé sur le côté nord de la dite rue Herschel; borné par devant au sud à la dite rue Herschel, par derrière au nord par le numéro quatre cent vingt, des concessions de la rue Arago, joignant d'un côté à l'ouest le numéro quatre cent cinquante-un, et d'autre côté à l'est la rue Sauvageau—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à une rente annuelle et constituée de trois louis courant, payable le vingt-neuf septembre chaque année aux Messieurs Boisseau.

2. Le No. 500, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, étant un emplacement connu comme étant le numéro quatre cent vingt, des concessions de la rue Arago, sur le plan fait par Mre Joseph Hamel, écuyer, arpenteur, daté le 2 décembre 1844, situé au lieu appelé Boisseauville ou Bas-Bijou, dans la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, contenant cinquante

To be sold at the church door of the parish of Saint Sylvester, on the FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of October next.

J. B. AMYOT,
Deputy Sheriff.
Quebec, 28th July, 1881. [First published, 30th July, 1881.] 2610

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } ARTHUR DAVIDSON
No. 939. } A ROSS, of the parish of
Saint Patrick of Beauvillage, in the district of
Québec, seignior in possession of the fief and
seignior of Saint Giles of Beauvillage; against
JULIA KININ, of the parish of Saint Sylvester,
spinster, to wit :

1. The undivided fourth of No. 426, of the official cadastre of the parish of Saint Sylvester, being number forty seven of the concession of the road called Craig's Road East, of three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the said depth, on the right side by number forty six of the said concession, and on the left side by number forty eight of the said concession, forming a superficies of ninety arpents, more or less—circumstances and dependencies.

2. The undivided fourth of Nos. 489 and 490, of the official cadastre of the parish of Saint Sylvester, being numbers forty six and forty seven of the concession of the road called Craig's Road West, of six arpents in front by eight arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the township of Leeds, on the right side by number forty five of the said concession, and on the left side by number forty eight of the said concession, forming a superficies of forty six arpents, more or less—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Sylvester, on the FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of October next.

J. B. AMYOT,
Deputy Sheriff.
Quebec, 28th July, 1881. [First published, 30th July, 1881.] 2608

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FERDINAND HENRY
No. 552. } F ANDREWS and FERDI-
NAND HENRY ANDREWS, junior, both of the
city of Québec, merchants copartners as such
trading there under the firm of F. H. Andrews
& Son; against FLAVIEN PLAMONDON, of the
parish of Saint-Sauveur, in the banlieue of the
city of Québec, trader, to wit :

1. Lot No. 499, of the official cadastre of the parish of Saint-Sauveur de Québec, being a lot known as number four hundred and fifty two, of the concessions of Herschel street, measuring fifty feet in front by sixty feet in depth, the whole more or less, situate on the north side of Herschel street aforesaid; bounded in front to the south by Herschel street aforesaid, in rear to the north by number four hundred and twenty, of the concessions of Arago street, on one side to the west by number four hundred and fifty one, and on the other side to the east by Sauvageau street—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to an annual and constituted rent of three pounds currency, payable on the twenty ninth day of September of every year to the Messrs. Boisseau.

2. Lot No. 500, of the official cadastre of the parish of Saint-Sauveur de Québec, being a lot known as number four hundred and twenty, of the concessions of Arago street, on the plan made by Mre Joseph Hamel, esquire, surveyor, dated the 2nd December, 1844, situate at the place called Boisseauville or Bas-Bijou, in the parish of Saint-Sauveur de Québec, measuring fifty feet in

pieds de front sur soixante pieds de profondeur, formant trois mille pieds en superficie; borné en front au nord par la dite rue Arago, en arrière au sud par le numéro quatre cent cinquante-deux, des concessions de la rue Herschel, à l'est par la rue Sauvageau, à l'ouest par le numéro quatre cent vingt-un—avec la maison en bois à un étage dessus construite, circonstances et dépendances. Sujet à la charge de payer aux héritiers de feu Pierre Boisseau, une rente annuelle et constituée de trois louis dix chelins courant, payable le 29 septembre chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de septembre prochain.

Québec, 28 juin 1881. J. B. AMYOT, Député Shérif.
[Première publication, 2 juillet 1881.] 2323 3

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir: } HONORE CYPRIEN PRI-
No. 2540. } MEAU, écuyer, médecin,
de la paroisse de Lanoraie, dans le dit district de Richelieu, Demandeur; contre T. D. LATOUR, écuyer, notaire, et JOSEPH MARION, négociant, tous deux de la paroisse de Lanoraie, dans le district de Richelieu, Défendeurs.

Comme appartenant au dit T. D. Latour, l'un des dits Défendeurs.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Lanoraie, concession nord Rivière Saint-Jean, de la contenance d'un arpent de front sur vingt arpents de profondeur; tenant devant à Maxime Desrosiers, derrière aux terres de la concession Saint-Henri, du côté d'en haut à Joseph Lévi Martel, du côté d'en bas à Alexis Demers—sans bâtisses.

2. Une autre terre sise et située en la paroisse de Lanoraie, concession nord Rivière Saint-Jean, de la contenance de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; tenant devant à la Rivière Saint-Jean, derrière aux terres de la concession Saint-Henri, du côté d'en haut à Eusèbe Demers, et du côté d'en bas à Alexis Desrosiers ou représentants—sans bâtisses.

3. Un emplacement sis et situé en la paroisse de Lanoraie, dans le village, de la contenance d'environ un demi arpent de terre en superficie; tenant devant au fleuve Saint-Laurent, en profondeur à Demoiselle Celine Champagne, du côté d'en haut au chemin de ligne qui conduit à Saint-Henri, du côté d'en bas à Aristide Galien—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Lanoraie, le VINGT-SIXIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain,

front by sixty feet in depth, forming three thousand feet in superficies; bounded in front to the north by Arago street, in rear to the south by number four hundred and fifty two, of the concessions of Herschel street, on the east by Sauvageau street, on the west by number four hundred and twenty one—with a wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge of paying to the heirs of the late Pierre Boisseau, an annual and constituted rent of three pounds ten shillings currency, payable on the 29th of September of every year.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of September next.

Québec, 28th June, 1881. J. B. AMYOT, Deputy Sheriff.
[First published, 2nd July, 1881.] 2324

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit: } HONORE CYPRIEN PRI-
No. 2540. } MEAU, esquire, physician,
of the parish of Lanoraie, in the said district of Richelieu; against T. D. LATOUR, esquire, notary, and JOSEPH MARION, trader, both of the parish of Lanoraie, in the district of Richelieu, Defendants.

As belonging to the said T. D. Latour, one of the said Defendants.

1. A land situate in the parish of Lanoraie, concession north of the river Saint Jean, containing one arpent in front by twenty arpents in depth; bounded in front by Maxime Desrosiers, in rear by the lands of the concession Saint Henri, on the upper end by Joseph Lévi Martel, and on the lower end by Alexis Demers—without buildings.

2. Another land situate and being in the parish of Lanoraie, concession north of the river Saint Jean, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less; bounded in front by the river Saint Jean, in rear by the lands of the concession Saint Henri, on the upper end by Eusèbe Demers, and on the lower end by Alexis Desrosiers or representatives—without buildings.

3. A lot situate in the parish of Lanoraie, in the village, containing about one half arpent of land in superficies; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by Miss. Celine Champagne, on the upper end by the by-road leading to Saint Henri, on the lower end by Aristide Galien—with buildings thereon erected.

To be sold at the church door of (the parish of Lanoraie, on the TWENTY SIXTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in

à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois d'octobre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 16 juillet 1881. 2533 3
[Première publication, 23 juillet 1881.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir: } **G**EORGE KING
No. 879. } **G**OSTER, du village de Richmond, en le canton de Cleveland, en le district de Saint-François, maître de poste, Demandeur; contre les terres et tenements de DAME MARY LOUISA KING, des cité et district de Montréal, épouse séparée de biens, par contrat de mariage, de son mari, l'honorable J. Adolphe Chapleau, avocat, des susdits cité et district de Montréal, dûment autorisée par son dit mari J. Adolphe Chapleau, à ester en justice, et le dit J. Adolphe Chapleau, dans le but de telle autorisation, Défendeurs, et John Short, fils, de la cité de Sherbrooke, député - protonotaire, curateur au délaissement fait en cette cause, à savoir :

Cette étendue de terre ou lot à bâtir de forme irrégulière, comprenant environ un acre et un vergée de terre sur les deux côtés du chemin de front ou chemin de la Reine, sur le lot numéro onze, dans le huitième rang des lots du canton de Melbourne, décrit dans le procès verbal d'arpentage de M. Patrick Daly, arpenteur, le vingt-septième jour d'avril, dix-huit cent quarante-sept, comme suit : commençant à une borne d'un poteau et morceaux de faïence sur le côté sud-ouest du dit chemin public, près d'un gros rocher, sur la ligne entre la dite terre et celle de William C. Fowler; de là sud vingt-neuf degrés trente-cinq minutes est magnétiquement trois chaînes et huit chaînons, jusqu'à un poteau et pierre avec soixante et seize morceaux de faïence; de là sud, vingt-six degrés ouest deux chaînes et vingt chaînons à une borne semblable; de là sud soixante et dix-neuf degrés ouest quatre chaînes et soixante chaînons à une borne semblable; de là nord soixante degrés est le long de la dite ligne entre la dite terre et celle du dit Fowler, cinq chaînes et quarante-trois chaînons jusqu'à un poteau et pierre au point de départ; et de là dans la même direction une chaîne, jusqu'à la rivière Saint-François, comprenant toute la terre en la dite rivière en front, et les dites lignes en arrière—avec les appartenances hypothéquées en faveur du dit demandeur.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en le village de Richmond, en le dit district de Saint-François, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-

the forenoon. Said writ returnable the first day of the month of October next.

Sheriff's Office, Sheriff
Sorel, 16th July, 1881, 2534
[First published, 23rd July, 1881.]

Sheriff's Sales—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } **G**EORGE KING FOSTER, of the village of Richmond, in the township of Cleveland, in the district of Saint Francis, Post Master, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME MARY LOUISA KING, of the city and district of Montreal, wife separate as to property by her marriage contract from her husband the Hon. J. Adolphe Chapleau, advocate, of the city and district of Montreal aforesaid, duly authorized by her said husband J. Adolphe Chapleau *à ester en justice*, and the said J. Adolphe Chapleau, for the purpose of such authorization, Defendants, and John Short, junior, of the city of Sherbrooke, deputy protonotaire, curator to the *délaissement* made in this cause, to wit :

That certain tract or parcel of land or building site of irregular figure, comprising about one acre and one rood of land on both sides of the front road or Queen's highway, on the lot number eleven, in the eighth range of lots in the township of Melbourne, described by the *procès-verbal* of survey of Mr. Patrick Daly, sworn land surveyor, the twenty seventh day of April, eighteen hundred and forty seven, as follows: beginning at a post with broken earthenware thereunder, on the south west side of the said highway, near a certain large rock, on the line between the said land and that of William C. Fowler; thence south twenty nine degrees, thirty five minutes east magnetically three chains and eight links to a post and stone with broken earthenware thereunder; thence south seventy six degrees west, two chains and twenty links to a similar boundary; thence south seventy nine degrees west, four chains and sixty links to a similar boundary; thence north sixty degrees east along said line between the said land and that of the said Fowler, five chains and forty three links to the post and stone at the place of beginning; and thence in the same direction one chain to the river Saint Francis, comprising all the land between the said river in front and the said rear lines—with the members and other appurtenances hypothecated to and in favor of the said Plaintiff.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district of Saint Francis, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said

midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 27 juin 1881. 2345 3
[Première publication, 2 juillet 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **HENRY LOVELL**,
No. 131. } du village de
Coaticook, en le district de Saint-François, marchand, Demandeur ; contre les terres et tenements de **JAMES C. THOMAS**, du canton de Barford, en le dit district, et autres, Défendeurs, à savoir :

Partie du quart sud-ouest du lot numéro quinze, dans le huitième rang des lots du dit canton de Barford ; borné comme suit : au nord par la terre d'un nommé Flavius Blandin, à l'ouest par le chemin public, au sud par la terre occupée par un nommé O. P. Terrill ou représentants, et à l'est par la terre occupée par le Révd. J. Chandler, et supposée contenir six acres et demi de terre, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Lot numéro cinquante-six, sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le village de Coaticook ; borné en front au nord par la rue Principale, à l'est par la rue Cutting—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Coaticook, en le dit village de Coaticook, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'octobre prochain.

C. W. WHITCHER,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Sherbrooke, 26 juillet 1881. 2565 2
[Première publication, 30 juillet 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **L'HONORABLE**
No. 208. } **JOHN HENRY**
POPE, du canton de Eaton, en le district de Saint-François, Ministre de l'Agriculture, Demandeur ; contre les terres et tenements de **ALEXANDER ROSS** et **CHARLES WILLIAM ROSS**, tous deux du canton de Lingwick, en le dit district, Défendeurs, à savoir :

Ces étendues de terre situées en le canton de Lingwick, en le dit district de Saint-François, connues comme : 1o. Partie du lot numéro seize, dans le rang C, du susdit canton de Lingwick, et décrit comme suit, à savoir : commençant au poteau du coin nord-est du terrain de l'église, en le village de Gould, sur le côté ouest du chemin ; de là le long du côté ouest de ce chemin, nord six degrés et trente minutes est, dix chaînes jusqu'à un poteau avec pierre et de la faïence dessous ; de là à angles droits avec le dit chemin nord quatre-vingt-trois degrés et trente minutes ouest, dix chaînes jusqu'à un poteau avec pierre et de la faïence dessous ; de là parallèle avec le susdit chemin, sud six degrés et trente minutes ouest, dix chaînes jusqu'à un poteau avec pierre et de la faïence dessous ; et de là sud quatre-vingt-trois degrés et trente minutes est, dix chaînes jusqu'au point de départ, et contenant dix acres (y compris le lot numéro quatre, dans le Bloc A, du village de Gould, en le dit canton), mesure superficielle, à distraire un quart d'acre appartenant à Edward C. McKay, et un demi acre appartenant à Dame Jane C. McKay.

2. Partie du lot numéro quinze et du dit lot numéro seize, dans le dit rang C du dit canton de Lingwick, décrit comme suit, à savoir : commençant au bout nord-est du dit lot numéro quinze, dans le dit rang C, du susdit canton de Lingwick, au centre du lot, et du côté sud-ouest d'un chemin ; de là le long du côté sud-ouest du dit chemin, sud

writ returnable on the sixth day of September next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 27th June, 1881. 2346
[First published, 2nd July, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **HENRY LOVELL**, of
No. 131. } the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, merchant, Plaintiff ; against the lands and tenements of **JAMES C. THOMAS**, of the township of Barford, in said district, and others, Defendants, to wit :

Part of the south west quarter of the lot number fifteen, in the eighth range of lots in the said township of Barford ; bounded as follows : northerly by land owned by one Flavius Blandin, westerly by the highway, southerly by land occupied by one O. P. Terrill or representatives, and easterly by land owned by the Revd. J. Chandler, and supposed to contain six and a half acres of land, more or less—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

Secondly.—Lot number fifty six, on the cadastral plan and book of reference for the village of Coaticook ; bounded in front to the north by Main street, to the east by Cutting street—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in said village of Coaticook, on the SIXTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of October next.

C. W. WHITCHER,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Sherbrooke, 26th July, 1881. 2566
[First published, 30th July, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **THE HONORABLE**
No. 208. } **JOHN HENRY**
POPE, of the township of Eaton, in the district of Saint-François, Minister of Agriculture, Plaintiff ; against the lands and tenements of **ALEXANDER ROSS** and **CHARLES WILLIAM ROSS**, both of the township of Lingwick, in said district, Defendants, to wit :

Those certain pieces tracts or parcels of land situate in the township of Lingwick, in the said district of Saint Francis, known as : 1o. Part of the lot number sixteen, in the range C, of the township of Lingwick aforesaid, and described as follows, to wit : commencing at the north east corner post of the Church ground, in the village of Gould, on the west side of the road ; thence along the west side of that road, north six degrees and thirty minutes east, ten chains to a post and stone with delf thereunder ; thence at right angles with the said road north eighty three degrees and thirty minutes west, ten chains to a post and stone with delf thereunder ; thence parallel with the aforesaid road, south six degrees and thirty minutes west, ten chains to a post and stone with delf thereunder ; and thence south eighty three degrees and thirty minutes east, ten chains to the place of beginning, and containing ten acres (including the lot number four, in Block A, of the village of Gould, in the said township), superficial measurement, save and except therefrom one quarter of an acre now owned by Edward C. McKay, and one half of an acre now owned by Mrs. Jane C. McKay.

2. Part of the lot number fifteen and of the said lot number sixteen, in the said C range, of the said township of Lingwick, described as follows, to wit : beginning on the north east end of the said lot number fifteen, in the said range C, of the aforesaid township of Lingwick, in the centre of the lot, and on the south westerly side of a road ;

quatre degrés et trente minutes ouest, une chaîne et sept chaînons ; de là sud dix degrés est quatre chaînes ; de là sud treize degrés et trente minutes, est quinze chaînes et cinquante-cinq chaînons ; de là sud sept degrés et quatre-vingt-quatre chaînons jusqu'au poteau du coin nord-est du morceau de terre en premier lieu décrit ; de là nord quatre-vingt-cinq degrés ouest, dix chaînes jusqu'à un autre poteau de la dite terre en premier lieu décrit ; de là sud sept degrés ouest, dix chaînes jusqu'à un autre [poteau de la dite terre en premier lieu décrit ; de là nord quatre-vingt-trois degrés ouest, quatre chaînes et cinquante-quatre chaînons jusqu'à un poteau avec pierre et de la faience dessous sur le bord du ruisseau Moffatt ; de là suivant le bord du ruisseau Moffatt (sur le bord de l'eau) jusqu'à la ligne de division entre les moitiés nord-ouest et sud-est du dit lot numéro quinze, dans le dit rang C. de Lingwick susdit ; de là le long de la dite ligne de division au centre du dit lot numéro quinze, dans le dit rang C, nord cinquante-six degrés et trente minutes est, trente chaînes et soixante et douze chaînons jusqu'au point de départ, et contenant quarante-huit acres mesure précise, sans aucune allocation pour chemins publics, vingt-six acres et trois quarts étant situés sur la moitié sud-est du dit lot numéro quinze, dans le dit rang C, et la balance des vingt et un acres et un quart étant situé sur le dit lot numéro seize, dans le dit rang C.

Pour être vendues au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Compton, en le village de Cookshire, en le dit district de Saint-François, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'octobre prochain.

C. W. WHITCHER,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Sherbrooke, 26 juillet 1881. 2593 2
[Première publication, 30 juillet 1881.]

thence along the south westerly side of the said road, south four degrees and thirty minutes west, one chain and seven links ; thence south ten degrees east four chains ; thence south thirteen degrees and thirty minutes, east fifteen chains and fifty five links ; thence south seven degrees eighty four links to the north east corner post of the firstly described piece of land ; thence north eighty five degrees west, ten chains to another corner post of the said firstly described land ; thence south seven degrees west, ten chains to another corner post of the said firstly described land ; thence north eighty three degrees west, four chains and fifty four links to a post and stone and with delf thereunder on the bank of Moffatt brook ; thence following down the bank of Moffatt brook (on the water's edge) to the division line between the north west and south east halves of the said lot number fifteen, in the said range C, of Lingwick aforesaid ; thence along the said division line in the centre of the said lot number fifteen, in the said range C, north fifty six degrees and thirty minutes east thirty chains and seventy two links to the place of beginning, and containing forty eight acres, strict measure, without any allowance for highways, twenty six and three fourths acres of which being on the south east half of the said lot number fifteen, in the said range C, and the balance of twenty one and one fourth acres on the said lot number sixteen, in the said range C.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district of Saint-François, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of October next.

C. W. WHITCHER,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Sherbrooke, 26th July, 1881. 2594
[First published, 30th July, 1881.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } LOUIS LAURENT
No. 2411. } LPOULIN, Deman-
deur ; contre DAME MARIA GRIFFIN et vir.,
Défendeurs, savoir :

Un terrain sis et située en la cité de Saint-Hyacinthe, étant le numéro quatre cent seize (416), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Saint-Hyacinthe ; borné en front vers le nord-est par l'Avenue Yamaska, en profondeur vers le sud-ouest par le No. 411, d'un côté au sud-est par le No. 415, et de l'autre côté au sud-ouest par la rue Cascades, contenant environ soixante pieds de largeur sur quatre-vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, et formant cinq mille deux cent quatre-vingt pieds en superficie.

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } LOUIS LAURENT
No. 2411. } LPOULIN, Plaintiff ;
against DAME MARIA GRIFFIN et vir., Defen-
dants, to wit :

A lot of land situate in the city of Saint-Hyacinthe, being number four hundred and sixteen (416), in the official plan and book of reference of the said city of Saint-Hyacinthe ; bounded in front towards the north east by the Yamaska Avenue, in rear towards the south west by No. 411, on one side to the south east by No. 415, and on the other side to the south west by Cascades street, containing about sixty feet in wide by eighty eight feet in depth, english measure, and forming five thousand two hundred and eighty feet in superficies.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité de Saint-Hyacinthe, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour d'octobre 1881.

L. S. ADAM,
Bureau du Shérif, Shérif,
Saint-Hyacinthe, 27 juillet 1881. 2591 2
[Première publication, 30 juillet 1881.]

To be sold at the sheriff's office, in the city of Saint Hyacinthe, on the FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fourteenth day of October, 1881.

L. S. ADAM,
Sheriff's Office, Sheriff,
Saint Hyacinthe, 27th July, 1881. 2592
[First published, 30th July, 1881.]

Ventes par le Shérif—Terrebonne

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas* doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Province de Québec, } FRANÇOIS-XAVIER
District de Terrebonne, } MATHIEU, écuyer,
à savoir: No. 23. } Demandeur; contre
ODILE LEROUX dit ROUSSON, Défendeur.

Un terrain situé à la Côte Saint-Jacques, dans le domaine de la Belle Rivière, en la paroisse de Saint-Canut, comté des Deux Montagnes, contenant cinquante arpents en superficie; tenant devant au chemin de base de la dite Côte, derrière aux terres de la Côte Saint-Dominique, d'un côté à Guillaume Valiquette ou représentants, et de l'autre côté à Jérémie Bertrand ou représentants—sans bâtiments.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Scholastique, dit district, MARDI, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain (1881).

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif,
Sainte-Scholastique, 25 juillet 1881. 2569 2
[Première publication, 30 juillet 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.—District de Montréal.
Sainte-Scholastique, } EDWARD MACKAY,
à savoir: No. 996. } Egentilhomme, Deman-
deur; contre JOHN FLETCHER, Défendeur.

1. Un lot de terre situé au village de Carillon, paroisse de Saint-André, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, connu sous le numéro deux cent cinquante-cinq (255), des plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-André; borné au nord-est par le numéro 226, au sud-ouest par la rue Chatham, au nord-ouest par les numéros 267, 268, 269, 270, 271, et au sud-est par les numéros 242 et 254, contenant trente mille sept cent trente-quatre pieds—avec les bâtisses dessus érigées.

2. Un autre lot de terre irrégulier situé au même lieu; borné au nord-est par le numéro 268, au sud-ouest par la rue Chatham, et au sud-est par le numéro 255, et connu sous le numéro deux cent soixante et sept (267), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-André, conte-

Sheriff's Sales—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Superior Court for Lower Canada.

Province of Québec, } FRANÇOIS XAVIER
District of Terrebonne, } MATHIEU, esquire,
to wit: No. 23. } Plaintiff; against ODILE
LEROUX dit ROUSSON, Defendant.

A land situate in La Côte Saint Jacques, in the domain of Belle Rivière, in the parish of Saint Canut, county of Two Mountains, containing fifty arpents in superficies; bounded in front by the base road of the said Côte, in rear by the lands of the Côte Saint Dominique, on one side by Guillaume Valiquette or representatives, and on the other side by Jeremie Bertrand or representatives—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Scholastique, said district, on TUESDAY, the FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of October next, (1881).

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Sheriff,
Sainte Scholastique, 26th July, 1881. 2570
[First published, 30th July, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—District of Montreal.
Sainte Scholastique, } EDWARD MACKAY,
to wit: No. 996. } Gentleman, Plaintiff;
against JOHN FLETCHER, Defendant.

1. A lot of land situate and being in the village of Carillon, parish of Saint André, county of Argenteuil, district of Terrebonne, known as number two hundred and fifty five (255), on the official plan and book of reference for the said parish of Saint André; bounded on the north east by number 226, on the south west by Chatham street, on the north west by numbers 267, 268, 269, 270, 271, and on the south east by numbers 242 and 254, containing thirty thousand seven hundred and thirty four feet—with the buildings thereon erected.

2. Another irregular lot of land situate at the same place; bounded on the north east by number 268, on the south west by Chatham street, and on the south east by number 255, and known as number two hundred and sixty seven (267), on the official plan and book of reference for the said

nant six mille cent cinquante pieds—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale catholique de Saint-André, district de Terrebonne, SAMEDI, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain (1881).

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 25 juillet 1881. 2571 2
[Première publication, 30 juillet 1881.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Trois-Rivières, à savoir : } **THE UNION BANK**
No. 1928. } **OF LOWER**
CANADA, corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec, Demanderesse; contre JAMES SHORTIS, de la cité des Trois-Rivières, marchand, Défendeur.

1. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Saint-George, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro six cent seize (616).

2. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Saint-George, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro six cent dix-sept (617).

3. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Saint-George, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro six cent dix-huit (618)—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

4. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Saint-George, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro six cent dix-neuf (619)—avec une petite bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

5. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud-ouest de la rue des Forges, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro six cent vingt-quatre (624)—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

6. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue du Platon, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité

parish of Saint André, containing six thousand one hundred and fifty feet—with the buildings thereon erected.

To be sold at the catholic parochial church door of the parish of Saint André, district of Terrebonne, on SATURDAY, the FIRST day of OCTOBER next, at NOON. Said writ returnable the fifteenth day of October next, (1881.)

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte Scholastique, 25th July, 1881. 2572
[First published, 30th July, 1881.]

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the abovementioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—District of Québec.

Three Rivers, to wit : } **THE UNION BANK OF**
No. 1928. } **LOWER CANADA**, a body corporate and politic duly incorporated, having its chief place of business in the city of Québec, Plaintiff; against JAMES SHORTIS, of the city of Three Rivers, merchant, Defendant.

1. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Saint George street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number six hundred and sixteen (616).

2. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Saint George street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number six hundred and seventeen (617).

3. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Saint George street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number six hundred and eighteen (618)—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

4. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Saint George street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number six hundred and nineteen (619)—with a small building thereon erected, circumstances and dependencies.

5. A lot situate in the city of Three Rivers, on the south west side of Des Forges street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number six hundred and twenty four (624)—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

6. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Platon street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of

des Trois-Rivières, par le numéro sept cent quarante (740)—avec une maison en briques dessus construite, circonstances et dépendances.

7. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud-est de la rue Craig, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent deux (702)—avec une maison en briques dessus construites, circonstances et dépendances.

8. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-ouest de la rue du Fleuve, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent neuf (709)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

9. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-ouest de la rue du Fleuve, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent dix (710)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

10. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue du Platon, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent trente-trois (733)—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

11. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Niverville, coin des rues Niverville et Sainte-Geneviève, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro seize cent quarante-quatre (1644)—avec une maison en briques dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, dans le palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, (et le jour suivant s'il y lieu). Le dit bref rapportable le dix-septième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 22 août 1881. 2823
[Première publication, 27 août 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } MICHEL BOU-
No. 151. } RASSA, com-
merçant, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur ;
contre MAXIME DUPLESSIS, cultivateur, de la
paroisse de Saint-Etienne, Défendeur.

La moitié indivise d'un demi lot de terre situé en la paroisse de Saint-Etienne, étant la moitié sud du numéro seize, du cinquième rang du fief Saint-Etienne, contenant soixante et six acres et un rood en superficie—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble est connu et distingué comme faisant partie du numéro cinq cent quarante et un, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Saint-Maurice, pour la dite paroisse de Saint-Etienne.

Pour être vendue au bureau du registrateur du comté de Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le douzième jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 27 juin 1881. 2341 3
[Première publication, 2 juillet 1881.]

Three Rivers, as number seven hundred and forty (740)—with a brick house thereon erected, circumstances and dependencies.

7. A lot situate in the city of Three Rivers, on the south east side of Craig street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and two (702)—with a brick house thereon erected, circumstances and dependencies.

8. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north west side of River street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and nine (709)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

9. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north west side of River street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and ten (710)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

10. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Platon street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and thirty three (733)—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

11. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Niverville street, corner of Niverville and Sainte Geneviève streets, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number sixteen hundred and forty four (1644)—with a brick house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the sheriff's office of the district of Three Rivers, in the court house, in the city of Three Rivers, on the TWENTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, (and the following day if need be). Said writ returnable on the seventeenth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 22nd August, 1881. 2824
[First published, 27th August, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } MICHEL BOURASSA,
No. 151. } trader, of the city of
Three Rivers, Plaintiff; against MAXIME
DUPLESSIS, farmer, of the parish of Saint
Etienne, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Etienne, being the south east half of lot number sixteen, in the fifth range of the fief Saint Etienne, containing sixty six acres and one rood in superficies —with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said immovable being known and designated as forming part of number five hundred and forty one, on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Saint Maurice, for the said parish of Saint Etienne.

To be sold in the city of Three Rivers, at the registry office for the county of Saint Maurice, on the FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twelfth day of September next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 27th June, 1881. 2342
[First published, 2nd July 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **THOMAS DWYER**,
No. 136. } de la paroisse de
Sainte-Geneviève de Batiscan, entrepreneur et
contracteur, Demandeur ; vs. **JAMES SHORTIS**,
de la cité des Trois-Rivières, commerçant, Défendeur.

Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue Niverville, coin des rues Niverville et Sainte-Geneviève, connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro seize cent quarante-quatre (1644)—avec une maison en briques dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, en la cité des Trois-Rivières, dans le palais de justice, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 27 juin 1881. 2339 3
[Première publication, 2 juillet 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **DAME MARIE PHILO-**
No. 183. } **LOMENE DOST-**
TALER, ci-devant de la paroisse des Trois-Rivières, et actuellement de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, épouse de **FRANÇOIS COTE**, cultivateur, de la dite paroisse, et de son dit époux bien et dument autorisée aux fins des présentes, Demandeurs ; contre **HILAIRE DUPONT**, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Agathe, dans la province de Manitoba, et **Dame Marie Julie Dostaler**, épouse du dit Hilaire Dupont, et demeurant avec son dit époux dans la dite paroisse de Sainte-Agathe, province de Manitoba, en sa qualité d'héritier de feu Joseph Dostaler, en son vivant, cultivateur, de la cité des Trois-Rivières, et le dit Hilaire Dupont, en autant que besoin est pour autoriser et assister sa dite épouse aux fins des présentes, Défendeur.

Comme appartenant au dit défendeur, Hilaire Dupont.

Une terre située en la paroisse des Trois-Rivières, dans le rang de Sainte-Marguerite, prenant par devant au chemin de la Reine, se terminant en profondeur à qui il appartient, d'un côté à David Larivière, et de l'autre côté à Louis Robitaille ou son représentant. Le dit immeuble est connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Saint-Maurice, pour la dite paroisse des Trois Rivières, par le numéro cent soixante et un (161)—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, dans le palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le QUINZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de novembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 27 juillet 1881. 2595 2
[Première publication, 30 juillet 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **THOMAS DWYER**, of
No. 136. } the parish of Sainte
Geneviève de Batiscan, contractor, Plaintiff ; vs
JAMES SHORTIS, of the city of Three Rivers
trader, Defendant.

A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Niverville street, corner of Niverville and Sainte Geneviève streets, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number sixteen hundred and forty four (1644)—with a brick house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the sheriff's office of the district of Three Rivers, in the court house, in the city of Three Rivers, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of September next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 27th June, 1881. 2340
[First published, 2nd July, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **DAME MARIE PHILO-**
No. 183. } **DAME MENE DOSTALER**,
formerly of the parish of Three Rivers, and now of the parish of Saint Jean-Baptiste de Nicolet, wife of **FRANÇOIS COTÉ**, farmer, of the said parish, and by her said husband duly authorized for the purposes hereof, Plaintiffs ; against **HILAIRE DUPONT**, farmer, of the parish of Sainte Agathe, in the province of Manitoba, and **Dame Marie Julie Dostaler**, wife of the said Hilaire Dupont, and residing with her said husband, in the said parish of Sainte Agathe, province of Manitoba, in her quality of heir to the late Joseph Dostaler, in his lifetime, farmer, of the city of Three Rivers, and the said Hilaire Dupont, in so far as need be to authorize and assist his said wife for the purposes hereof, Defendant.

As belonging to the said defendant, Hilaire Dupont.

A land situate in the parish of Three Rivers, in the Sainte Marguerite range, fronting on the Queen's road ; bounded in rear by whosoever it may be, on one side by David Larivière, and on the other side by Louis Robitaille or his representative. Said immovable is known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Saint Maurice, for the said parish of Three Rivers, as number one hundred and sixty one (161)—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the sheriff's office of the district of Three Rivers, in the court house, in the city of Three Rivers, on the FIFTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fifth day of November next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 27th July, 1881. 2596
[First published, 30th July, 1881.]

Nominations.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 26 août 1881.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 23 août courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, de faire les nominations suivantes de commissaires et de syndics d'écoles, savoir :

Commissaires d'Écoles.

Comté de Verchères, Saint-Antoine.—Jean-Bte. Phaneuf et Olivier Gaudet, fils, en remplacement de Joseph Maxime Archambault et de Cléophas Bourgeois.

Comté de Vaudreuil, Le Très-Saint-Rédempteur.—Cornélius McGreevy, Frs. X. Brazeau, Tréflé Sabourin, Célestin Thauvet et Jean-Bte. Vachon. Nouvelle municipalité.

Comté de Kamouraska, Saint-Pascal.—Daniel Hatton, en remplacement de lui-même, et Joseph Levesque, fils de Magloire, en remplacement de Edouard Hudon.

Quebec Cité.

Bureau catholique.—Frs. Léon Gauvreau, en remplacement de lui-même.

Comté de Saguenay, Rivière Sainte-Marguerite.—Johnny Gauthier et Louis Gauthier, en remplacement d'eux-mêmes.

Comté de Rimouski, Mont Joli.—Jean-Bte. Beaulieu, Charles Modard, Octave Valcourt, Norbert St. Pierre et Joseph Gagnon, (employé sur l'Intercolonial). Municipalité nouvelle.

Comté de Témiscouata, Sainte-Françoise.—Léandre Rioux, en remplacement de Julien Beaulieu.

Comté d'Arthabaska, Saint-Christophe.—Tréflé Neault, en remplacement de Lazare Chesnay, décédé.

Comté de Bagot, Sainte-Rosalie.—Joseph Beaudoin et Jean-Bte. Racine, en remplacement de Frs. X. Lavallée et Noël Richard.

Comté de Beauce, Saint-Frédéric.—Anselme Plante et Jean-Bte. Nadeau, fils, en remplacement de Edouard Nadeau et Hilaire Giguère.

Comté de Beauce, Saint-George d'Aubert Gallion, Joseph Gilbert, fils, et Olivier Loignon, en remplacement de Raphael Paquet et Jean Morin.

Comté de Chicoutimi, Grande Baie.—Philibert Gagnon, en remplacement de lui-même.

Comté de Compton, N. D. des Bois de Chesham.—Régis Dumoulin, en remplacement de Eugène Côté.

Comté de Jacques-Cartier, Saint-Raphael de l'Île Bizard.—Le Révd. F. X. Laberge, prêtre, en remplacement de lui-même et Honoré Lauzon, en remplacement de Stanislas Wilson.

Comté de Rimouski, Sainte-Flavie.—Jean Perreault, en remplacement de Ovide Cazes.

Comté de Gaspé, Cap Chatte.—M. Didyme Isabella, en remplacement de lui-même et le Révd. Philippe Moreault, en remplacement de Louis St. Pierre.

Comté de Gaspé, La Malbaie.—George Radley Watters et Philip Francis Vardon, en remplacement de George Pachwood et de Philip Francis Vardon.

Comté de Gaspé, Newport.—Zéphirin Bécu, en remplacement de lui-même, et William Smith, en remplacement de James Jessap.

Comté d'Hochelaga, N. D. de Grâce.—Henry Mills, en remplacement de lui-même.

Comté de l'Islet, Saint-Aubert.—Jean Marie Dubé, Théophrase Dubé et Félix Bélanger, en remplacement de Jean Marie Dubé et Auguste Dubé sortant de charge, et de Thaddée Jean, qui a quitté la municipalité.

Comté d'Ottawa, N.-D. de la Sallette.—Antoine Chalifour et Joseph Brazeau, en remplacement de Joseph Lauzon et de John Woods.

Appointments.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Québec, 26th August, 1881.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council dated the 23rd of August instant, (1881), and in virtue of the powers conferred on him, to make the following appointments of school commissioners and trustees, to wit :

School Commissioners.

County of Verchères, Saint Antoine.—Jean-Bte. Phaneuf and Olivier Gaudet, junior, *vice* Joseph Maxime Archambault and Cléophas Bourgeois.

County of Vaudreuil, Le Très Saint Rédempteur.—Cornelius McGreevy, Frs.-X. Brazeau, Tréflé Sabourin, Célestin Thauvet and Jean-Bte. Vachon. New municipality.

County of Kamouraska, Saint Pascal.—Daniel Hatton, continued in office, and Joseph Levesque, son of Magloire, *vice* Edouard Hudon.

Quebec City.

Catholic board.—Frs. Léon Gauvreau, continued in office.

County of Saguenay, River Sainte Marguerite.—Johnny Gauthier and Louis Gauthier, continued in office.

County of Rimouski, Mont Joli.—Jean Bte. Beaulieu, Charles Modard, Octave Valcourt, Norbert St. Pierre and Joseph Gagnon, (employed on the Intercolonial). New municipality.

County of Témiscouata, Sainte Françoise.—Léandre Rioux, *vice* Julien Beaulieu.

County of Arthabaska, Saint Christophe.—Tréflé Neault, *vice* Lazare Chesnay, deceased.

County of Bagot, Sainte Rosalie.—Joseph Beaudoin and Jean-Bte. Racine, *vice* Frs. X. Lavallée and Noël Richard.

County of Beauce, Saint Frédéric.—Anselme Plante and Jean-Bte. Nadeau, son, *vice* Edouard Nadeau and Hilaire Giguère.

County of Beauce, Saint George d'Aubert Gallion.—Joseph Gilbert, son, and Olivier Loignon, *vice* Raphael Paquet and Jean Morin.

Comté of Chicoutimi, Grande Baie.—Philibert Gagnon, continued in office.

Comté of Compton, N. D. des Bois de Chesham.—Régis Dumoulin, *vice* Eugène Côté.

Comté of Jacques Cartier, Saint Raphael de l'Île Bizard.—The Revd. F. X. Laberge, priest, continued in office, and Honoré Lauzon, *vice* Stanislas Wilson.

County of Rimouski, Sainte Flavie.—Jean Perreault, *vice* Ovide Cazes.

County of Gaspé, Cap Chatte, Mr. Didyme Isabella, continued in office, and the Revd. Philippe Moreault, *vice* Louis St. Pierre.

County of Gaspé, La Malbaie.—George Radley Watters and Philip Francis Vardon, *vice* George Pachwood and Philip Francis Vardon.

Comté de Gaspé, Newport.—Zéphirin Bécu, continued in office, and William Smith, *vice* James Jessap.

Comté of Hochelaga, N. D. de Grâce.—Henry Mills, continued in office.

County of l'Islet, St. Aubert.—Jean Marie Dubé, Théophrase Dubé and Félix Bélanger, *vice* Jean Marie Dubé and Auguste Dubé, retiring from office, and Thaddée Jean, who has left the municipality.

County of Ottawa, N.-D. de la Sallette.—Antoine Chalifour and Joseph Brazeau, *vice* Joseph Lauzon and John Woods.

Comté de Québec, Saint-Dunstan.—James Heal, en remplacement de John Smith.

Comté de Saint-Hyacinthe, Saint-Damase.—André Gagnon, en remplacement de Cyrille Fréchette.

Comté des Deux-Montagnes, Saint-Benoit.—Augustin Leduc, en remplacement de Noé Barbarie.

Comté de Saint-Jean, Ville de Saint-Jean.—L'honorable Félix Gabriel Marchand et Noël Chapat, en remplacement d'eux-mêmes.

Comté de Témiscouata, Saint-Honoré.—Ferdinand Morin, en remplacement de Moïse Bérubé.

Comté de Chicoutimi, canton Bourget.—Norbert Lavoie et Cyprien Dumais, en remplacement de Joseph Tremblay et Jules Tremblay, sortis de charge, et Nérée Brassard, à la place de Louis Larouche, qui a quitté la municipalité.

Comté de Chicoutimi, Jonquière.—Onésime Pedneau et Jean Albarden, en remplacement de Côme Pedneau et d'Augustin Tremblay.

Comté de Dorchester, Saint-Bernard.—Cyrille Grégoire et Joseph Vaillancourt, en remplacement de Étienne Guay et de Louis Faucher.

Comté de Dorchester, Saint-Isidore.—Majorique Fortier et Thomas Mercier, en remplacement de Honoré Guay et de Louis Samson.

Comté de Charlevoix, Malbaie.—Joseph Stanislas Perrault en remplacement de M. Doucet.

Comté de Kamouraska, Saint-Eleuthère.—Andronique Ouellet et Grégoire Lagacé, en remplacement de Joseph Tardif et de François St. Pierre.

Comté de Montmagny, Saint-Paul de Montminy.—Charles Blais, en remplacement de Phidyme Côté.

Comté de Montmorency, Sainte-Pétronille.—Prudent Blais, en remplacement de lui-même, et Joseph Côté, en remplacement de Xavier Côté.

Comté de Terrebonne, Sainte-Marguerite de Wexford.—M. George Gorreault, en remplacement de Toussaint Beaudry.

Comté de Huntingdon, Franklin.—Benjamin Rowe, en remplacement de lui-même.

Syndics d'écoles.

Comté de Compton, Winslow Sud.—Cléophas Bergeron, en remplacement de Joseph Cormier.

Comté de Mégantic, Leeds.—Thomas Craig, en remplacement de lui-même.

Comté de Stanstead, Barford.—Joseph Létreault, en remplacement de lui-même.

Comté de Lotbinière, Saint-Sylvestre.—William Woodside, en remplacement de John Machell.

Comté de Québec, Saint-Colomban de Sillery.—E. J. Price, en remplacement de lui-même.

2847

County of Quebec, Saint Dunstan.—James Heal, vice John Smith.

County of Saint Hyacinthe, Saint Damase.—André Gagnon, vice Cyrille Fréchette.

County of Two Mountains, Saint Benoit.—Augustin Leduc, vice Noé Barbarie.

County of Saint John, Town of Saint John.—Honorable Félix Gabriel Marchand and Noel Chapat, continued in office.

County of Témiscouata, Saint Honoré.—Ferdinand Morin, vice Moïse Bérubé.

County of Chicoutimi, township Bourget.—Norbert Lavoie and Cyprien Dumais, vice Joseph Tremblay and Jules Tremblay, retired from office, and Nérée Brassard, vice Louis Larouche, who has left the municipality.

County of Chicoutimi, Jonquière.—Onésime Pedneau and Jean Albarden, vice Côme Pedneau and Augustin Tremblay.

County of Dorchester, Saint Bernard.—Cyrille Grégoire and Joseph Vaillancourt, vice Étienne Guay and Louis Faucher.

County of Dorchester, Saint Isidore.—Majorique Fortier and Thomas Mercier, vice Honoré Guay and Louis Samson.

County of Charlevoix, Malbaie.—Joseph Stanislas Perrault, vice Mr. Doucet.

County of Kamouraska, Saint Eleuthère.—Andronique Ouellet and Grégoire Lagacé, vice Joseph Tardif and François St. Pierre.

County of Montmagny, Saint Paul of Montminy.—Charles Blais, vice Phidyme Côté.

County of Montmorency, Sainte Pétronille.—Prudent Blais, continued in office, and Joseph Côté, vice Xavier Côté.

County of Terrebonne, Sainte Marguerite of Wexford.—Mr. George Gorreault, vice Toussaint Beaudry.

County of Huntingdon, Franklin.—Benjamin Rowe, continued in office.

School Trustees.

County of Compton, Winslow South.—Cléophas Bergeron, vice Joseph Cormier.

County of Mégantic, Leeds.—Thomas Craig, continued in office.

County of Stanstead, Barford.—Joseph Létreault, continued in office.

County of Lotbinière, Saint Sylvestre.—William Woodside, vice John Machell.

County of Québec, Saint Colomban of Sillery.—E. J. Price, continued in office.

2848

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 25 août 1881.

Avis est par le présent donné qu'en conformité de l'acte passé par la Législature de Québec, 39 Victoria chapitre 33, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par ordre en date du 6 juillet dernier (1881), de permettre que les minutes, répertoire et index de feu Edouard Glackmeyer, en son vivant, écuyer, notaire, de la cité de Québec, soient remis à Samuel Isidore Glackmeyer, écuyer, notaire, de la dite cité de Québec.

2839

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 25th August, 1881.

Notice is hereby given that in conformity with the Act passed by the Legislature of Québec, 39 Victoria, ch. 33, His Honor the Lieutenant Governor, by order in council, dated the 6th of July last (1881), has been pleased to allow the minutes, repertory and index of the late Edouard Glackmeyer, in his lifetime, esquire, notary, of the city of Québec, to be transferred to Samuel Isidore Glackmeyer, esquire, notary, of the city of Québec.

2840

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secretary.